# ETAT-PRESENT
## DE LA
# LOUISIANE,
## AVEC TOUTES LES
# PARTICULARITÉS
## DE CETTE
# PROVINCE D'AMERIQUE,

*Pour servir de Suite à l'Histoire des Etablissemens des Européens dans les*

## DEUX INDES;

PAR LE COLONEL, Jean CHEVALIER

## DE CHAMPIGNY.



*A LA HAYE,*
CHEZ FREDERIC STAATMAN,
*MDCCLXXVI.*

## AVIS AU LECTEUR.

Dans le Tome VI. de *l'Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les* Deux Indes, *par* Mr. L'ABBÉ RAYNAL, pag. 100. & suiv., l'Auteur a donné une Description Historique de la LOUISIANE.

L'Etat Présent de cette Province que voici, avec tous les Changemens & autres Evénemens y arrivés, en peuvent servir de suite & d'éclaircissemens.

TEUR.

*...oire Philosophique &*
*...mmerce des Européens*
...'Abbé Raynal,
...nné une Description
...

...nce que voici, avec
...vénemens y arrivés,
...laircissemens.







# PREAMBULE DE L'ÉDITEUR.

*Je n'ai jusqu'ici donné au public indulgent que des traductions, quelques mauvais Romans, & en dernier lieu mes* Rêveries. *A la veille de mettre sous ses yeux mon* Histoire d'Angleterre *qui va paroître, il est tout naturel que je recherche sa bienveillance, & je n'en connois pas de moyen plus propre que de le convaincre de mon impartialité. Je lui présente donc ici des faits historiques, & arrivés pour ainsi dire sous nos yeux; ils sont même si récens, que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant en Amérique qu'en Europe, ne sont pas encore séchés. Je n'avance ici rien que de vrai, il ne me reste donc qu'à communiquer au Lecteur par quelle voie ce manuscrit m'est parvenu.*

*Un Officier Anglois, qui étoit passé en France d'assez bonne heure pour en acquérir la langue dans toute sa pureté, & qui après avoir parcouru l'Europe, les deux Indes & presque toute l'Amérique, étoit revenu dans sa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ses voyages, vint il y a quelque tems loger dans mon voisinage: un caractere aimable, beaucoup de bon sens, joint à un esprit vif, enjoué & embelli de connoissances acquises dans ses différentes tournées, me firent rechercher avec empressement de me lier avec lui. Cet Officier avoit ouï parler de mes malheurs & de l'ingratitnde des Grands à mon égard: il en avoit été touché, & voulut me voir. Quelques jours suffirent pour former entre nous la liaison la plus intime; malheureusement cette liaison ne dura que peu, une violente maladie vint la rompre: je m'appercevois que cet aimable homme dépérissoit à vue d'œil des suites d'une fievre lente qui le minoit. Je passois une partie de la journée chez lui, & tâchois de l'amuser: sentant qu'il tiroit à sa fin, il me dit un après dîner, — „ Colonel, pendant mon séjour „ à la* LOUISIANE, *j'y fus témoin des „ cruautés qu'y exercent les Espagnols contre „ les habitans de cette Colonie; curieux de*

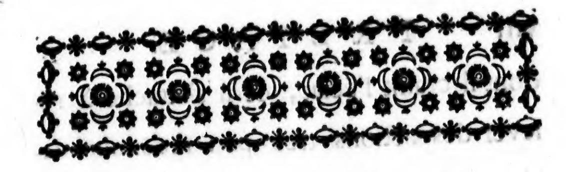
*savoir*

„ ſavoir quel pouvoit être le crime de ces
„ infortunés, je m'informai de ce qui avoit
„ pu donner lieu à de pareilles barbaries, &
„ me fis expliquer avec les détails les plus
„ circonſtanciés toutes les particularités de cette
„ procédure; j'en fus tellement frappé d'hor-
„ reur que je crus devoir, pour le bien du
„ genre humain & de ma patrie, coucher le
„ tout par écrit, afin qu'en le liſant, nos
„ Anglois ſentiſſent encore mieux le prix de
„ cette liberté ineſtimable que nous ont tranſ-
„ mis nos ancêtres & qu'ils ont cimenté de
„ leur ſang. Le peu de tems qu'il me reſte
„ à vivre ne me permet pas d'exécuter mon
„ projet: permettez que je vous remette mon
„ manuſcrit, vous le trouverez écrit tantôt
„ en anglois & tantôt en françois; vous
„ entendez les deux langues, ainſi vous pou-
„ vez en faire uſage, & ſuppoſé que vous
„ croyez retirer vos fraix, je vous prie de
„ le rendre public. Ne refuſez pas à un
„ ami mourant, la grace qu'il vous demande;
„ je vous laiſſe le maître du titre, & ne
„ veux plus à préſent m'occuper que de l'éter-
nité!" Ainſi me parla ce galant homme qui
mourut trois jours après. Je n'ai depuis ſa
mort pas perdu un moment pour donner à ſon
manuſcrit tout l'ordre dont il m'a paru ſuſ-

 cep-

*ceptible. De crainte d'embrouiller les faits & d'en interrompre le fil, les nôtes marquées par des chifres, se trouvent à la fin de l'ouvrage; je préviens de Lecteur qu'elles sont intéressantes & même nécessaires à l'éclaircissement de bien des idées qu'on n'auroit pu étendre sans rendre le discours confus & entrecoupé, & que dans tout ce qui suit, c'est l'Officier Anglois qui parle.*





# PRÉFACE
## DE
## L'AUTEUR.

PAR une fatalité dont on a peine à rendre raison, le cœur humain est plus long-tems affecté des grands événemens, dont il n'a que des peintures & des recits, qu'il ne l'est de ceux qui se sont passés sous ses yeux, l'impression plus vive quand il est témoin, est plus durable lorsqu'il la doit à l'histoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie : il refuse des applaudissemens au mérite

 dont

dont il craint l'éclat, & il s'attache à relever des actions très-peu recommandables, mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O! vous, qui témoins des événemens que je vais tracer, jetterez un coup d'œil sur cet écrit? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces génereux François, que les Espagnols ont sacrifié à leur ressentiment: depouillés de cette prévention qui obscurcit le jugement, reconnoissez en eux ce désintéressement que vous vantez dans TORQUATUS, cette fermeté que vous estimez dans SCEVOLA; enfin, ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans REGULUS.

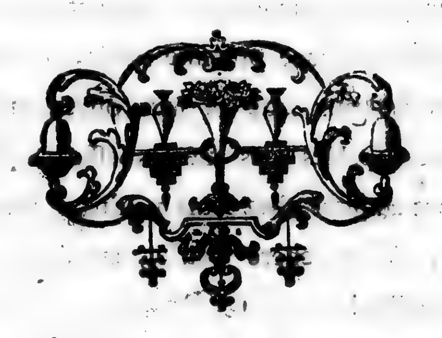
En transmettant à la postérité ces traits héroiques & sublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends homma-

ge à la vertu; je présente à mes compatriotes des exemples à suivre: j'écris pour les ames sensibles. Leurs larmes me payeront de mes peines, & je n'aurai rien à desirer si je puis mériter leurs éloges.

C'est à la race future qu'il appartiendra de recompenser dignement les vertus que je vais crayonner; puissent les Anglois de la race présente sentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils sont capables des mêmes efforts qu'ils vont admirer chez leurs voisins. Puisses-tu, ô ma chere patrie, en éprouver les effets!

Que parle-je de patrie? Je ne dois en adopter aucune. C'est en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau; c'est, je le répete, aux ames sensi-

bles que je m'addresse; elles sont de toutes les nations, on en rencontre à HISPAHAN, comme à LONDRES & à PARIS, & par-tout où elles seront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.



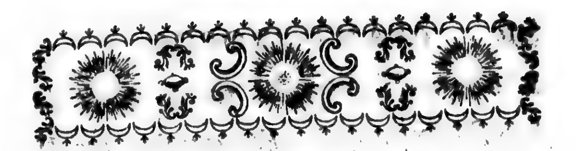
*AVANT-*

E.

s font de tou-
contre à HIS-
NDRES & à
elles feront
& mon domai-



AVANT-



# AVANT-PROPOS.

LOUIS QUINZE, *par le traité de* (1) VERSAILLES, *venoit de rendre à son Royaume cette tranquillité & ce repos qui lui devenoient si nécessaires. Les succès multipliés & brillans des* ANGLOIS *avoient totalement changé la face de l'Amérique: le* CANADA *avoit été la proie du vainqueur, la Floride lui avoit été cédée en échange de la Havane, & les limites de la* LOUISIANE *Françoise s'étoient vues reculées jusqu'à la rive droite du vaste fleuve du Mississipi: les Anglois avoient obtenu la cession de la rive gauche à l'exception de l'Isle de la nouvelle* ORLEANS *formée par le* MISSISSIPI *& la riviere* D'IBER-

(1) Les Notes se trouvent à la fin de l'Ouvrage.

d'Iberville (*appellé par les natifs du pays* Manchav.) *Ils devenoient par là possesseurs de l'immense pays qui, de l'est à l'ouest, est compris entre le* Mississipi *dans tout son cours, & la mer qui baigne les côtes de la Floride, de la nouvelle Angleterre & du Canada.*

*La Baye d'Hudson bornoit ces possessions au nord, & une partie du golfe de Mexique les bornoit au sud.*

*Ce qui restoit à la France de la vaste province de la* Louisiane (2) *comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure du* Mississipi *jusqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'ouest & le fleuve du* Mississipi *à l'est bornoient ces possessions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme dégré de latitude du nord jusqu'au cinquantieme & plus.*

*C'est*

*C'est au moment de la cession d'une partie de la* LOUISIANE *à l'Angletterre que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient, une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu se nourrir dans le secret, & éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Espagne vint prendre possession d'une province que la France par des arrangemens particuliers, mais rélatifs au traité de paix, lui avoit cédé en indemnité des fraix de la geurre.*

*Mais il sera, je crois, à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la* LOUISIANE *depuis sa découverte jusqu'au traité de paix de* 1762. *Nous la considérerons depuis le démembrement qu'elle essuia alors jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & enfin depuis leur arrivée jusqu'à ce*

*ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie; ces trois époques formeront aussi la division de ce Mémoire. La derniere partie sera subdivisée en deux sections. La premiere comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Wlloa jusqu'à sa sortie, & la seconde depuis ce moment jusqu'à ce jour.*



ETAT

# ETAT-PRESENT DE LA LOUISIANE.

## PREMIERE PARTIE.

LA FRANCE se souviendra long-tems du fameux systême de LAW, ce fut lui qui donna quelque effort à la Colonie de la LOUISIANE. Depuis la découverte tentée par M. de la *Salle*, (3) un gentilhomme Canadien nommé *d'Iberville*, avoit en 1698 & 1701 jetté les prémiers fondemens d'un établissement à la MOBILE & au BILOXI, & il avoit fait le tour de l'Isle de la nouvelle ORLEANS pour reconnoître le fameux fleuve du Missisipi, objet principal de son voyage.

Tant que ce grand homme vécut, il protégea cette Colonie naissante; elle étoit composée de quelques familles Canadiennes venues à sa suite. Après sa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la LOUISIANE: la malheureuse position où se trouvoit l'Etat, détournoit de toute idée d'établissement & de dépense. La LOUISIANE fut vendue à M. CROZAT en 1712, remise au Roi de France en 1718, & c'étoit sous le spécieux prétexte de l'établissement de la Compagnie des Indes qu'on avoit fait naître le systême de LAW.

Le

Le vaſte continent de la LOUISIANE fut repréſenté comme la partie la plus riche du nouveau monde ; les perles, diſoit-on, s'y pêchoient en abondance ; les rivieres qui l'aroſent rouloient un ſable d'or, & ce riche métal ſe trouvoit ſur toute la ſurface de la terre ſans avoir beſoin d'ouvrir ſon ſein.... Quel appas pour la cupidité ! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix exceſſifs des terrains très-gras & très-fertiles en productions.... Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs ; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenſes conceſſions furent vendues aux plus riches particuliers du Royaume. La LOUISIANE fut bientôt occupée par des poſſeſſeurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines ; mais quoiqu'il y en ait de très-conſidérables dans ce vaſte continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles ſe trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour ſatisfaire la cupidité des acquéreurs : cette avidité trompée rejetta ſur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie ſur le ſable du BILOXI, le reſte ſe repandit dans la LOUISIANE ou repaſſa en Europe. La LOUISIANE perdit bientôt de ce dégré d'élévation où on l'avoit portée ; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établiſſement qu'elle avoit réſolu de faire dans ce vaſte pays.

Les habitans qu'elle y tranſporta, ſentirent bientôt qu'il falloit renoncer au projet inſenſé de

de l'exploitation des mines, pour s'occuper uniquement de la culture des terres. La fertilité de celles qu'arrose le MISSISSIPI encouragea les établissemens sur ses bords, & on songea à y transporter le chef-lieu qui d'abord avoit été à la MOBILE (4) puis au BILOXI (5).

M. de BIERVILLE, frere de M. D'IBERVILLE, fonda la nouvelle ORLEANS en 1718, 1719 & 1720: cette ville située sur les bords du MISSISSIPI, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef-lieu de la Colonie: la Compagnie y fit passer beaucoup de monde à ses fraix; mais quel fut le choix dans cette transmigration? on ramassoit les pauvres, les mendians & les filles de mauvaise vie, qu'on embarquoit par force sur des bâtimens de transport. Arrivés à la LOUISIANE, on les marioit & on leur assignoit des terrains à cultiver; mais la vie fainéante des trois-quarts de ces gens, les rendoit peu propres à la culture des terres. Le besoin & la nécessité nous rappellent vainement à une vie laborieuse, si les connoissances acquises par l'habitude n'en éclairent & n'en soutienent les efforts. Aussi ne représenteroit-on pas aujourd'hui à la LOUISIANE vingt de ces familles vagabondes; la plupart a péri de misere, ou est revenu en France; rapportant de ce pays l'idée que le mal-aise leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt se répandre dans le public les tableaux les plus effrayans sur le MISSISSIPI, tandis que le long de ses bords à cinq & sept lieues de la ville, des peuplades d'Allemands s'établissoient avec le plus grand succès. Le Canton qu'occupent encore aujord'hui leurs descendans, est le mieux cultivé (6) & le plus habité de la Colonie, & je regarde les Allemans & les Cana-



diens

diens comme fondateurs de ce qu'on a d'établissement à la LOUISIANE.

La fertilité de ce pays présentoit des objets importans de culture: celle du tabac suffisoit seule pour dédommager la Compagnie Françoise de ses fraix d'établissement, si par une suite de ce faste qui l'a détruite, elle n'eut pas voulu trop étendre ses possessions, & se donner par-tout un air de souveraineté qui ne peut jamais convenir à une société de commerçans, dont toute l'attention doit se diriger sur les moyens d'étendre ses correspondances, & de multiplier les objets qui peuvent servir d'aliment à son commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des forteresses à des prix excessifs, d'entretenir un corps considérable de troupes, d'élever des édifices qui n'ont servi qu'à satisfaire la vanité, & à donner de sa grandeur & de sa puissance l'idée qu'elle desiroit qu'on en eût: si dis-je, au lieu de fournir à ses agens les moyens multipliés d'accroître les dépenses, la Compagnie se fût bornée à faire fleurir les objets de culture dont elle avoit saisi l'importance, on n'entendroit pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de succès des tentatives faites pour l'établissement d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on sent l'importance.

La Compagnie faisoit alors en France tout le commerce du tabac, & elle en tiroit en quantité de la LOUISIANE.

L'établissement qu'elle avoit fait aux (7) NATCHEZ étoit aussi sage que bien entendu, ce canton alloit fournir tout le tabac nécessaire à la France, & la quantité en est supérieure à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos Provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE.

L'in-

L'inconduite des chefs François, leur cupidité, leurs injustices, porterent les Sauvages NATCHEZ à détruire entiérement les établissemens qui avoient été faits sur leurs terres. Ils égorgerent dans le même jour les habitans, pillerent les magazins, & la Colonie entiere eût eu le même sort sans le secours d'une vieille femme sauvage qui trouva le secret de hâter le jour que toutes les nations avoient choisi d'un commun accord pour égorger les François dispersés dans ce vaste continent. Par ce moyen il n'y eut que les NATCHEZ qui firent main basse sur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger, il ne resta de ressources aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en respect.

On détruisit les NATCHEZ qui avoient frappé sur l'établissement François, & il ne reste plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus considérable de toute la LOUISIANE que quelques familles dispersées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte considérable que la Compagnie venoit de faire, & les sommes immenses qu'elle avoit inutilement employées en forteresses & en bâtimens, la conservation de la LOUISIANE lui devenoit totalement à charge. D'ailleurs, son privilege expiroit, & le Roi en ayant accepté la rétrocession en 1732, y fit encore quelques envois d'hommes & de femmes, mais le même vice existoit dans le choix; il dut conséquemment produire le même effet que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit qu'on en a retiré, les sommes prodigieuses qu'il a fallu verser dans ce superbe pays sans aucun

 avantage

avantage reconnu, & les guerres (8) qu'il a fallu soutenir contre les Sauvages, dégoûterent nécessairement d'une Colonie qui fut dès lors regardée comme fort à charge.

*Disons tout*. Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réussite suivent la vivacité de son caractère. De-là son peu d'aptitude à fonder des Colonies; de-là le peu de succès dans les tentatives que cette nation a faites: car, si nous comparons leurs possessions à celles des Hollandois & des Anglois, nous sentirons d'après la connoissance des moyens dont les uns & les autres se sont servis, qu'il faut pour les nouveaux établissemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens nécessaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laisser à la nature & au tems, le soin (9) de porter l'ouvrage à sa perfection.

Je passe rapidement sur les événemens qui tiennent à la LOUISIANE. Les notes y suppléeront. Les différentes guerres que la France a soutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 jusqu'en 1762, est ce qu'il y a eu de plus intéressant; elles servirent à prouver que les Colons de la LOUISIANE étoient animés du même esprit de patriotisme qui a rendu la conquête du CANADA si difficile. Mais je n'ai voulu considérer la LOUISIANE que du côté politique, & c'est dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans ont parus sur cette Colonie.

La monnoie dont on s'y servoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angle-

terre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit signé de l'Intendant, du Contrôleur & du Trésorier: chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change sur le trésor royal en France. Rien de mieux entendu. On facilitoit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit aussi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenses, & empêcha de tirer des lettres de change. La quantité de papier répandu sur la place excédoit les sommes destinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie: en conséquence on le retira en faisant perdre les deux cinquiemes à ceux qui en avoient. Faute essentielle qu'on présenta comme nécessaire & indispensable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 servit à rendre moins sensibles les maux que la perte sur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Espagnols du nouveau *Mexique* & de la *Havane*, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 jusqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, est que ce commerce n'avoit pas pour base les denrées du cru; il étoit fondé sur l'affluence des étrangers qui apportoient avec eux leurs piastres & leur *Bois de Campêche*. Cet état florissant ne devoit subsister qu'autant que cette espèce de commerce dureroit. Cependant tout le monde tourna ses vues du côté du négoce, & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées, des habitans aisés vendirent négres & bestiaux pour prendre intérêt dans le commerce; mais dès 1752, lorsque

que Mr. *de Kerlerec* vint relever Mr. *de Vaudreuil*, les Espagnols ne paroissoient plus à la LOUISIANE avec la même affluence: on accusoit ce gouverneur de les en avoir éloignés; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeller les Colons à l'agriculture, on n'aura tout au plus à se plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain est que les interlopes Espagnols ayant cessé d'abonder à la LOUISIANE, cette Colonie se trouva surchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Espagnols faisoit auparavant subsister. L'agriculture ayant été négligée ne fournissoit plus les mêmes ressources, la ville s'étoit peuplée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de se satisfaire, en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Espagnols occasionnoit; ce fut d'accroitre les dépenses du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles devoient leur naissance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie, étoient brigués. Ces Officiers, que la cupidité y conduisoit, portoient les dépenses à des sommes innouies; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commissaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela se passoit pendant la guerre derniere, & l'on cite des traits de dépenses que l'on auroit peine à croire, tant elles sont fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la nécessité d'en diminuer la valeur, & avant que le

Roi

Roi eût prononcé, le commerce y mit le taux. S. M. T. C. en uſa beaucoup plus favorablement qu'on ne le comptoit, car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié, au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts ſur la place de la nouvelle ORLEANS.

On ſent aiſément combien de pareilles ſecouſſes ont dû porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles ſe réunirent à d'autres cauſes aſſez ſenſibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province, lorſqu'à la paix derniere les établiſſemens que le gouvernement Anglois voulut faire ſur la partie cédée, m'y attirerent à la ſuite des troupes. La connoiſſance que j'ai cherché à en acquérir, me met dans le cas de dire avec aſſurance que les deux principales cauſes de la foibleſſe de cette Colonie dans tous les tems ont été, premiérement la négligence à faire fleurir l'agriculture, & par conſéquent les moyens d'échanges; ſecondement, le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenſes qu'on faiſoit faire au Roi. On eſt très-perſuadé que la LOUISIANE eut été en état de ſoutenir le CANADA, & de porter les conquêtes de la France juſques dans les poſſeſſions Angloiſes de l'Amérique-Septentrionale, ſi le gouvernement François ſe fût plus occupé qu'il ne l'a fait, des vrais moyens d'augmenter la puiſſance dans cette contrée du nouveau monde: Si on y eut animé les différentes branches de culture dont elle eſt plus ſuſceptible que toutes les autres parties de l'Amérique-Septentrionale: ſi on eut ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût préſenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concuſſions; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette

 paſſion

passion a fait tenir à ceux qui ont proposé de gêner quelques objets de culture sous le faux prétexte d'avantage pour le commerce.

Telle est l'idée que j'ai conçue des causes principales de l'état languissant de cette colonie, & nous serons convaincus de leur certitude, lorsque dans la seconde partie nous aurons considéré la LOUISIANE reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & les succès pendant un espace aussi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette premiere partie. *Que la négligence sur l'agriculture a été la principale cause de l'état de foiblesse où se trouvoit cette colonie en 1762.*

*Fin de la Premiere Partie.*



ETAT

# ETAT-PRESENT DE LA LOUISIANE.

## SECONDE PARTIE.

*Ce qu'a été la* LOUISIANE *depuis la Paix de* 1762, *jusqu'à l'arrivée des Espagnols.*

LE FRANÇOIS chérit son Roi, comme l'Anglois est atttaché à sa patrie ; cet amour, plus désintéressé dans le premier, est digne d'aussi grands éloges. Ces deux différens mobiles produisent dans chacune de ces nations des actes semblables de patriotisme. Nous avons vu pendant la derniere guerre le Canadien ne connoître de bien & de bonheur que sous la domination Françoise, & sacrifier pour cette domination, fortune, enfans & vie, & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres, & s'exposer à mourir de faim en France plutôt que de jouir du bien-être que leurs possessions leur assuroient sous un gouvernement libre & paisible.

Voyons ce feu patriotique étendu jusqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui se trouvoient sur la partie cédée aux Anglois.

Nous montrerons dans la troisieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embrasement qui pouvoit produire la révolution la plus surprenante; mais occupons-nous à présent de ce qui s'est passé depuis la paix de 1762, jusqu'à l'arrivée de Dom ANTONIO D'WLLOA. Cette époque, qui comprend, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'âge viril de la colonie, ce tems si brillant, va nous paroître bien court.

Les ANGLOIS, comme je l'ai déjà dit, s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la LOUISIANE qui est à l'est du fleuve MISSISSIPI dont le cours devenoit commun aux deux nations *Angloises* & *Françoises*. Mais les François conservoient toujours l'Isle de la (12) nouvelle ORLEANS formée par le fleuve, par la riviere d'IBERVILLE, & par les lacs. Le contours de cette Isle est d'environ 150 lieues, mais toutes les terres n'en sont pas habitables, il n'y a à proprement parler que les rives du MISSISSIPI qui le soient. (13) La ville est placée dans l'Isle qui porte son nom à trente-trois lieues de l'embouchure du fleuve, & à une lieue d'un petit bras de mer étroit joignant le lac Pontchartrain qui communique avec la mer. L'entrée de ce lac appartenante aux Anglois, le commerce leur étoit assuré de tous côtes avec les François dont les principaux établissemens sont sur l'Isle de la nouvelle Orleans, & ont communication avec cette ville par le fleuve & par les lacs. Les bords de la mer à PENSACOLE & à la MOBILE ne sont que des sables blancs très-peu propres à la culture, ce qui rendoit indispensable la communication & le commerce avec la Colonie Françoise de la LOUISIANE. Le gouvernement Anglois l'avoit

l'avoit senti, & en laissant aux François l'Isle de la nouvelle ORLEANS, les Anglois se sont assuré un commerce qu'il est impossible d'empêcher, & qui d'ailleurs est nécessaire & très-avantageux aux habitans.

Au moment où le traité de paix fut publié on vit, dans toute l'étendue de la LOUISIANE, les François dont les biens se trouvoient sous la domination Angloise, abandonner leurs terres, & se transporter avec leurs bestiaux & leurs négres sur les terrains qu'ils croyoient François ainsi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endroits que le fleuve à traverser. Ils ne témoignoient aucun regret d'avoir continuellement la vue des établissemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuser des éloges à de pareils sacrifices? Les promesses des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils présenterent, ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne pouvoient abandonner leurs possessions sans s'exposer à mourir de faim.

Monsieur D'ABBADIE fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la LOUISIANE qui lui avoit été laissée par le traité de paix. La ville eut le titre de comptoir, & Mr. d'Abbadie en eut la direction, il réunit les deux charges d'intendant & de gouverneur de cette malheureuse colonie; ainsi l'état déplorable où il la trouva, ne lui laissa point l'espoir de la voir jamais au dégré de splendeur où il sentoit qu'elle pouvoit être portée; cependant il employa en homme sage & entendu les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il sentit que l'esprit de négoce & celui d'agiotage avoit séduit un très-grand nombre de personnes; pour en

en rappeller une partie à l'agriculture & en donner le goût & ôter l'eſpoir de faire fortune autrement: il diminua les dépenſes exceſſives que faiſoit le Roi, il donna une direction plus ſure & plus avantageuſe à l'agriculture; il flatta l'espérance du colon, & travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans, comme le tabac & le ris. Enfin, il permit aux Anglois de commercer avec les habitans, il les engagea même à fournir des Négres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore ſaiſi, comme Mr. D'ABBADIE, les vrais moyens de faire fleurir la LOUISIANE: mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord ſonger à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France; il falloit que Mr. *d'Abbadie* s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces ſommes afin de retablir le crédit de la colonie totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir ſans ſe faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalouſie les Anglois tenir magazin à la nouvelle *Orléans*. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'*Abbadie*. Il étoit toujours aſſuré de faire revivre le commerce, & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités préſentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens aſſurés d'échanges & de ſpéculations.

Une mort prématurée vint malheureuſement enlever ce digne homme dans l'inſtant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la colonie;

colonie; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains; auſſi ſa perte ne laiſſa-t-elle pas tous les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. *Aubry*,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre derniere & à qui les vertus ſociales attiroient la conſidération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entrainent pas celles qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration & à la régie politique & œconomique. Mr. *Aubry*, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la poſition ſur-tout où ſe trouvoit celle de la *Louiſiane*. Il falloit un génie bien ſupérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'*Abbadie*, & pour s'acquitter dignement de la commiſſion délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui ſous Monſieur d'*Abbadie* avoit ſenti la néceſſité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les eſſais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne ſe relacha pas ſous Mr. *Aubry*, de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d' *Abbadie*.

Mais quelque tems avant ſa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'*Abbadie* avoit reçu de la Cour de *France* avis de la ceſſion de la *Louiſiane* à l'*Eſpagne*; par acte paſſé à *Madrid* & à *Verſailles* dans le tems du traité de paix de 1764. On ne ſentit pas la raiſon pour laquelle cette ceſſion avoit juſques-là été tenue ſecrette, & pourquoi la *France* avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à ſa ſolde. Le Roi de *France*

*France*, en annonçant cette cession, ordonnoit à Mr. d'*Abbadie* de faire enrégistrer la lettre (16) au Conseil, afin que les différens états de la colonie pussent y avoir recours au besoin. (*)

Je fus témoins de la consternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle *Orléans*: un découragement général s'en seroit suivi si l'on ne s'étoit flatté que cette cession n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la *France* abandonnât une colonie aussi avantageuse pour son commerce d'*Europe*, & pour celui des *Antilles*; on sentoit combien peu l'*Espagne* en pouvoit retirer de fruit. On se figuroit encore, tant on craignoit de changer de domination, que la cession de la *Louisiane* étoit un arrangement politique qui ne dureroit qu'un tems; & ceux qui purent s'en persuader la réalité, redoublerent d'ardeur pour se faire des revenus dans le désir & l'espoir de se créer un bien-être en *Europe*. Personne par conséquent ne songea à devenir Espagnol, tant la patrie est chere à tout cœur vertueux.

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but; l'industrie fut portée à son plus haut point: on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces, & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent, ils triplerent même

(*) Voyez cette Lettre dans les Notes, elle est de la plus grande importance pour l'éclaircissement des faits que je rapporterai dans la troisième partie de cet ouvrage.

même en quelques endroits. L'indigo de la *Louisiane*, déprisé jusqu'à ce jour, égala en valeur & en qualité celui de *St. Domingue* par les soins qu'on apporta dans sa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes, augmenterent considérablement la branche du commerce, fondée sur l'exploitation des bois; on séma du coton, on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout se vivifioit, & la Colonie de la *Louisiane* fut devenue l'établissement le plus riche, le plus peuplé & le plus puissant du nouveau monde.

On lit dans les Mémoires imprimés sur la Colonie qu'un grand nombre d'*Acadiens* se préparoient à quitter la nouvelle *Angleterre* pour venir joindre leurs compatriotes établis sur les bords du *Mississipi*, mais que la nouvelle de la cession de la *Louisiane* à l'*Espagne* décida les uns à rester où ils se trouvoient, & les autres à passer à *St. Domingue* ou à *Cayenne*. Plusieurs se sont refugiés en *France*, d'où on les a fait passer en *Corse*; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la *Louisiane* qu'elles croyoient Françoise, mais instruites assez à tems du changement de domination, elles se fixerent au détroit: cependant qui eût été plus heureux que les *Acadiens* s'ils eussent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux sur toute autre considération: ils n'aspiroient qu'après la domination Françoise, ils s'exposoient aux plus grands dangers pour en jouir. Ils eussent passé de préférence à la *Louisiane* dont le climat étoit plus semblable à celui de l'*Acadie*; quel avantage pour la *France!* quelle population pour la *Louisiane* si elle n'eût pas changé

changé de domination. „ Heureux " dit encore l'Auteur d'un de ces Mémoires, „ heu„ reux si la *France* n'avoit à regretter que ces „ généreux citoyens. Mais la perte totale de „ la Colonie de la *Louisiane* suivra nécessaire„ ment sa cession à une puissance aussi peu „ propre à en tirer le parti dont elle est sus„ ceptible.

En effet, si nous examinons les Colonies Espagnoles, qu'y verrons-nous? misere & oppression répandues sur un petit nombre d'infortunés habitans dispersés dans les immenses contrées, dont les cruautés de cette nation ont fait des déserts; des milliers d'esclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités, puisqu'ils ont une connoissance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait souffrir, des milliers d'esclaves servans, dis-je, à tirer du sein de la terre les métaux méprisables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes, que dans les Colonies Espagnoles on veut bien honorer du titre de libres, sont tributaires nés de tous les gens que S. M. Catholique envoie pour commander à ses sujets. Chacun d'eux successivement s'y engraisse du sang des malheureux qu'il vexe & qu'il opprime; abusant du pouvoir qui lui est confié, ces tyrans se rendent arbitraires, & le malheureux qui oseroit gémir & se plaindre, seroit promptement victime d'un sentiment si naturel.

Est-il possible que sous un Roi juste, occupé en *Europe* à faire fleurir ses états, à y répandre l'abondance & la fertilité, est-il possible qu'il ne se rencontre pas une ame généreuse qui porte aux pieds de son trône auguste les cris lamen-

tables

tables des malheureux qui habitent ses colonies? Le tableau qu'on lui feroit des vexations horribles qu'ils éprouvent, toucheroit son ame grande & magnanime; mais la cupidité écarte avec soin cet homme assez courageux pour parler au Monarque le langage de la vérité. Il en resulteroit bientôt la destruction des moyens que la rapacité des chefs trouve à s'assouvir dans le sang des infortunés qu'elle accable de misére; il y a trop de personnes intéressées à ce qu'ils subsistent.

Ce tableau, que la communication avec les Colonies Espagnoles, présentoit chaque jour aux habitans de la *Louisiane* sous des couleurs encore plus odieuses, fut porté à la nouvelle *Orléans* avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Espagnols. L'effroi général dût nécessairement réveiller tous les sentimens patriotiques qui attachent les François à leurs Rois, & en général tout homme sensible à une domination qui veille à son bonheur & à sa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3me Partie de cet Ouvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d'*Ulloa*, jusqu'à celle de M. *Orelly*. C'est malheureusement-là l'époque de la décadence de la *Louisiane*. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque splendeur que pour prouver qu'elle en étoit susceptible. Nous verrons ses flatteuses espérances s'évanouir comme l'éclair succédé par l'orage.

*Fin de la Seconde Partie.*

# ÉTAT-PRÉSENT
# DE LA
# LOUISIANE.

## TROISIEME PARTIE.

*Ce qu'a été la* LOUISIANE *depuis l'arrivée des Espagnols jusqu'à l'année* 1771.

### PREMIERE SECTION.

*Depuis l'arrivée de* Dom D'WLLOA, *jusqu'à sa sortie de la Colonie.*

LORSQUE la postérité jettera un coup d'œil sérieux sur les siècles qui l'auront précédés, & qu'un sentiment naturel de justice & d'humanité fixera son attention sur les événemens qu'il me reste à rapporter, elle aura peine à croire qu'un siècle aussi poli que le nôtre, ait pu produire des actes d'une aussi cruelle sévérité; elle confrontera les époques, & sera tentée de placer des faits aussi peu croyables à ces tems de barbarie, où le cœur humain, abandonné à lui-même, étoit capable des traits les plus sanguinaires.

Lorsque

Lorsque la postérité lira qu'un jugement, aussi inique & aussi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la *Louisiane* est émané d'une Cour où régnent quelques lumieres à côté-même de la Philosophie, elle voudra douter de la vérité des faits; au moins en tirera-t-elle cette réflexion du sage sur l'infortune attachée au trône.

*La vérité n'en approche jamais: trompé chaque jour par ceux qui l'entourent, le meilleur Roi fait le mal qu'il abhorre, & laisse vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent; tandis que des familles éplorées gémissent de la mort du juste.*

Le flambeau de la vérité à la main, je vais marquer avec attention les pas de ces hommes généreux dont je ne pourrai jamais assez louer le patriotisme; & de ces hommes dont les vertus, la fermeté & la grandeur d'ame, honoreront à jamais l'humanité, de ces hommes enfin, que la barbare animosité semble avoir choisi, pour que l'éclat de leur mérite les rendit plus remarquables. Tel, dans un troupeau nombreux, le plus gras & le plus apparent, est destiné à la mort. Tel dans son jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-dessus des autres. Emblême malheureux d'une cruauté réfléchie qu'on nomme prudence, & politique, mais que le sage traite, avec raison, de barbarie.

Au reste, rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de *France* qui annonçoit la cession de la *Louisiane*, jusqu'au moment où Dom *Antonio d'Wlloa* écrivit de la *Havane* au Conseil supérieur de la *Nouvelle-*

*Orléans*, une lettre dans laquelle il prit le titre de Gouverneur de la *Louisiane*. (18).

Annoncer la protection d'un Roi bienfaisant, étoit disposer les cœurs à la reconnoissance; & ce fut ce sentiment qui prépara la réception brillante qu'on fit à Monsieur d'*Ulloa*.

Quelqu'un qui a été ménacé d'un grand danger, croit en être préservé à la moindre apparence de secours, quelque cruelle & barbare que soit la main qui le lui présente. Telle étoit la position des habitans de la *Louisiane*. Ils frémissoient avec raison des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Espagnoles; mais on doit caresser pendant quelque tems un animal qu'on veut assujettir au joug; personne ne douta que les premieres années de cette nouvelle domination ne fussent marquées au coin de la bienfaisance & de l'équité. L'espérance, compagne fidelle du désir, faisoit regarder la retraite en *Europe* comme très-facile au bout de quelques années, & on crut qu'au moment où se feroit la prise de possession, on marqueroit un terme à ceux qui seroient décidés à se retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Espagnol fut trop flatteur pour ne pas séduire les trois quarts des colons; mais les gens sensés découvrirent aisément le poison couvert de miel . . . quelques superstitieux regarderent comme un fâcheux pronostic les éclairs & les orages qui accompagnerent les Espagnols depuis leur entrée dans le fleuve, jusqu'à leur arrivée à la *Nouvelle-Orléans*. Laissons aux siècles d'ignorance leurs augures & leurs auspices . . . . parcourons les faits . . . .

Ils

Ils ſuffirent pour porter la terreur dans les eſprits les plus fermes.

Politeſſes, égards, prévenances, rien ne fut épargné pour prouver à *Dom Wlloa* le déſir qu'on avoit de répondre aux heureuſes intentions qu'il témoignoit. Le Créole, naturellement bon, crédule, généreux & ſenſible, pouſſa ſes attentions juſqu'à la baſſeſſe. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit ſucé cette haine que l'Eſpagnol porte à toutes les nations, & ſur-tout aux François. Elle ne tarda pas à ſe démontrer ainſi que ſon caractère. Le voici tel qu'il a paru.

*Dom Antonio d'Wlloa*, homme à qui l'on ſuppoſoit du ſavoir & de l'érudition, n'avoit pas les lumieres néceſſaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injuſtice, ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas cette aménité, cette douceur, ce liant qui gagne les cœurs, & ſur-tout celui du François: il n'avoit pas ce mêlange heureux de ſévérité & de clémence qui fait punir & pardonner à propos. Entêté, rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent, il confondoit dans ſes emportemens tous ceux avec qui il traitoit; impérieux, ſa volonté devoit faire loi; minutieux dans ſes projets; tracaſſier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédoit; timide & ſouple quand on lui réſiſtoit; inconſidéré dans ſes propos; ſans dignité, ſans généroſité, renfermé dans ſon cabinet, ne ſe montrant que pour déſobliger; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps . . . . . . . il eſt difficile d'être plus

petit & plus mince que l'étoit *Dom Antonio d'Wlloa*, une voix foible & aigre annonçoit son caractère. Sa physionomie, quoiqu'assez réguliere, avoit cependant quelque chose de faux; de gros yeux, qui toujours baissés vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir sans se laisser démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocrisie, terminoit le Portrait de Dom *Antonio d'Wlloa*.

Plaçons celui du Gouverneur François, pour servir de pendant à celui-ci. La connoissance du caractere nous met à portée de juger les actions souvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractere par des actions la plupart du tems mal rapportées.

Mr. AUBRY étoit un petit homme sec, maigre, laid, sans noblesse, sans dignité, sans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypocrite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faisoit accéder à tout dans la crainte de déplaire, tremblant sur les suites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un esprit sans ressources & sans lumieres; se laissant toujours guider, & dès-lors s'écartant souvent du vertueux dans sa conduite; religieux par foiblesse plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal, mais le faisant par mollesse humaine charitable; sans générosité ni réflexion, brave guerrier, mais mauvais chef; désirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas assez de fermeté & de capacité pour en soutenir le poids.

Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la LOUISIANE, le premier par méchanceté, le second par foiblesse; l'Espagnol par haine & par animosité, le Fran-

François par ignorance de ſes pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

*Voyons-les en actions.*

La priſe de poſſeſſion au nom du Roi d'Eſpagne, étoit le premier acte qui eût dû ſuivre l'arrivée de Mr. d'Wlloa à la nouvelle Orleans. Mais 80 mauvais ſoldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas aſſez reſpectables pour contenir une Colonie dont il avoit conçu l'idée la plus défavorable; & ce fut le prétexte qu'il allégua lorſqu'on le ſomma de prendre poſſeſſion. On lui offrit de laiſſer les troupes Françoiſes à la ſolde d'*Eſpagne*; mais les ſoldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé; & on n'auroit pu ſans injuſtice les forcer à ſervir un autre prince; auſſi les garda-t-on toujours à la ſolde de France, parceque M. d'Wlloa ménaça de ſe retirer, ſi on continuoit à le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & d'aller rendre compte au Roi ſon maître, des motifs de ſa retraite.

M. Aubby, craignant d'indiſpoſer contre lui les Cours de Verſailles & de Madrid, s'il continuoit ſes inſtances, acquieſca à tout ce que voulut Mr. d'Wlloa, ceſſa de le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & ſe laiſſa abſolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru ſur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. Aubry faiſant à la ſuite de Dom Wlloa l'office d'un Sergent-Major, & ſouvent celui de valet. Nous le verrons ſuivre

aveuglément ses volontés, & lui obèir avec le même empressement qu'à son supérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & son autorité exposés aux humiliations & au mépris d'un Espagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françoises continuerent de faire le service sous le drapeau de leur nation. Les 80 soldats Espagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conseil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroissoit naturel que jusqu'à la prise de possession, tous les ordres émanassent de M. AUBRY. C'étoit à lui que toute la Colonie s'addressoit: vouloit on demander quelque chose à Mr. d'WLLOA, il renvoyoit toujours à la prise de possession, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Espagnol à remplir cet acte autentique & nécessaire laissoit l'espoir, qu'il auroit dégoûté sa nation d'un pays qu'il disoit chaque jour ne pas convenir à l'Espagne, & cet espoir étouffoit une partie des gémissemens qu'arrachoit sa conduite.

Quand Dom WLLOA fut suffisamment certain d'avoir par ses ménaces effrayé l'esprit foible, & séduit par ses promesses le cœur intéressé de Mr. AUBRY, il ne garda plus de ménagemens. Avoit il besoin de conférer avec le Gouverneur François, il l'envoyoit chercher par un sergent ou par son négre. Lui parloit il? c'étoit avec l'arrogance d'un supérieur insolent. Une seule fois l'impertience emut AUBRY qui la releva. On vit le souple Espagnol mollir & ceder, pour reprendre peu après, avec plus d'assurance, un empire qu'on eût craint de lui disputer long-tems.

La

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. *Aubry*, attendant des heures entieres dans l'anti-chambre de M. d'*Wlloa*, le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie, la dignité royale étoit avilie dans la persone qui étoit faite pour la soutenir: tous les François ressentoient vivement cette humiliation; & lorsqu'elle tombe sur des cœurs peu faits pour l'éprouver, elle produit la fureur & la rage, si la vengeance n'est pas assez prompte.

Chaque jour *Dom Wlloa* étendoit ses pouvoirs, & M. *Aubry* ne conservoit plus que l'apparence de l'aurorité (*); cela fut au point qu'on ne distingua plus le chef. Chacun d'eux donnoit des ordres; cependant M. *Aubry* renvoyoit souvent à M. d'*Wlloa*, & l'Espagnol affèctoit alors de laisser toute l'autorité à M. *Aubry*; disant toujours qu'il n'avoit pas pris possession. Cependant il avoit persuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte passé entre M. Aubry & Dom Wlloa, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Espagnol, la Colonie de la *Louisiane* conformément aux ordres du Roi son maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Wlloa, avoit reçu de la Cour. Cet acte signé des deux gouverneurs seulement, fut fait double & dut être être échangé aux deux Cours.

On

(*) Nous verrons cependant plus bas M. AUBRY avouer en plein Conseil que Dom Wlloa ne fui avoit jamais fait voir qu'une simple lettre de M de GRIMALDI, écrite en Espagnol que M. AUBRY n'entendoit pas, & cette lettre annoncoit à M. d'Wlloa qui l'expliqua, sa nomination au gouvernement de la LOUISIANE.

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché, & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination; point du tout. Les habitans de la Louisiane n'eurent pas même en cette occasion la satisfaction nécessaire qu'on donne à un esclave vendu, celle de savoir le moment où il doit obéir à son nouveau maître. Mr. *Aubry* ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux personnes, après avoir exigé d'elles le plus grand secret; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis sous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuste; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. *d'Wlloa* pour l'arracher de Mr. *Aubry*; c'est ce dernier qui va parler.

„ Dom *Wlloa*, intimidé par les représentations du commerce au conseil & par quelques „ propos menaçans, lachés à dessein à ses oreilles, „ se retira au port de la *Balise* qui est à l'embouchure du fleuve à 32 lieues de la capitale. J'en „ reçus une lettre par laquelle il me mandoit avoir „ à me communiquer des choses de la plus grande importance. J'hésitai d'abord si j'abandonnerois mon gouvernement; mais les circonstances me parurent exiger cette démarche „ de ma part, & je me rendis à la *Balise*. M. d'*Wlloa* me représenta que les deux Cours „ trouveroient peut-être mauvais que la prise „ de possession n'eût pas été faite, que je devois „ savoir qu'il lui avoit été impossible de la faire; „ que cependant, pour satisfaire les deux Monarques, il me prioit de signer un acte qu'il „ me présenta, par lequel je convenois lui avoir „ remis la colonie, en vertu du pouvoir que j'avois

„ j'avois de ma Cour, & lui de la sienne. Une
„ transaction aussi informe me révolta, & j'exi-
„ geai une prise de possession autentique, &
„ qui ne pût être ignorée de personne, telle en
„ un mot que le bon sens, l'usage, & le droit
„ des gens, la demandoient. Mr. d'*Ulloa* essaya
„ de m'en prouver l'inutilité, je le pressais;
„ alors il me promit de prendre possession aus-
„ sitôt son retour en ville. Je fus quelques
„ jours incertain. Mr. d'*Ulloa* étoit continuelle-
„ ment après moi; tantôt il me prioit, tantôt
„ il me menaçoit de se plaindre de mon refus:
„ j'étois fort embarrassé; mais à la fin j'acceptai
„ une proposition qu'il me fit & qui me parut
„ remplir l'objet de la publicité. Je signai l'acte
„ dont j'ai parlé, à condition que la prise de
„ possession se feroit publiquement, aussitôt le
„ retour de Mr. d'*Ulloa* en ville, & que l'acte
„ qui se passoit entre nous, feroit lu publique-
„ ment devant la garnison de la *Balise*, qui se-
„ roit aussitôt relevé par un détachement Es-
„ pagnol."

N'avez-vous jamais vu un enfant qu'un pédagogue severe ménace, prie, intimide pour lui faire faire quelque chose qu'il exige? l'enfant résiste, pleure, se défend, se fâche, & finit cependant par céder, mais sous certaines conditions qui lui paroissent une victoire complete, remportée sur son maître. Tel étoit Mr. *Aubry* vis-à-vis Dom *Ulloa*: mais achevons le recit du Gouverneur François.

„ L'acte passé entre nous deux", continue M. *Aubry*, „ il fut convenu que chacun en en-
„ verroit une copie à sa Cour. Je donnai or-
„ dre à Mr. de *Lomer*, officier François, com-
„ mandant à la *Balise*, de tenir sa troupe sous
les

„ les armes le lendemain à huit heures; Dom
„ *Wlloa* donna le même ordre à l'officier Espag-
„ nol qui l'avoit accompagné avec un détache-
„ ment; mais à la pointe du jour, je vis entrer
„ M. d'*Wlloa* dans ma chambre, qui me fit
„ sentir qu'il étoit inutile de lire cet acte de-
„ vant la troupe de la *Balise*, puisqu'il ne tar-
„ deroit pas à se rendre en ville. Je donnai
„ contr'ordre à l'officier François, & il en fit
„ autant de son côté vis-à vis de l'officier Es-
„ pagnol. Je retournai le lendemain en ville,
„ & laissai Mr. d'*W lloa* à la *Balise*.

Il s'éleva, peu de tems après, des différends pour le service entre le gouverneur Espagnol & l'officier François, commandant au port de la *Balise*. Ce dernier reçut ordre de Mr. *Aubry* d'obéir à Mr. d'*Wlloa*, comme à lui-même; en conséquence, tout émane de l'Espagnol, rien ne s'exécute que par ses ordres: il change l'établissement de la *Balise* (19), le place sur le côté gauche du fleuve, s'y transporte, & y arbore le pavillon d'Espagne. On voyoit floter de l'autre côté celui de France, & il y avoit toujours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant son séjour à la *Balise*, que Mr. d'*Wlloa* fit partir 12 batteaux chargés de troupes & de munitions pour aller prendre possession des (20) Illinois dans le haut du fleuve. Toute la colonie parut étonnée de cette infraction aux usages reçus: rien ne sembla plus extraordinaire que de voir dans le même pays deux gouvernemens différens, deux pavillons & deux chefs. On courut chez Mr. *Aubry*, qui chercha à rassurer, en disant qu'il commandoit toujours jusqu'à la prise de possession, qu'il annonça devoir être faite à l'arrivée de Mr. d'*Wlloa*.

Ce

Ce moment étoit toujours retardé ; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la *Havane*; mais on savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la *Louisiane* que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de désertés.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite? quelles mênées sourdes & basses! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. *Orelly* a pu juger comme Espagnols, des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, n'est qu'une légere esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la Havane. M. d'Wiloa savoit que le défaut de payement avoit attiré une partie des murmures: il espéra en les appaisant, pouvoir reparoître en ville avec un peu plus de sûreté pour ses jours: car, suivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentassent à sa vie (*).

De retour à la ville il se montra plus honnête, flatta des plus belles espérances, laissa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas; lut des lettres de satisfaction qu'il supposa avoir reçues de sa Cour sur la conduite des habitans à son égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt

(*) Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, si l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit au PEROU, ayant appris que les habitans mécontens vouloient le brûler dans sa maison.

bientôt possession, & ramena un peu le calme dans les esprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir son caractere; & surtout, sa haine & son mépris pour les François.

(21) Malgré les plaintes qu'il en a fait mille fois, M. d'*Wlloa* n'éprouva jamais de la part des habitans que politesses, honnêtetés & déférences. Les plaintes & les murmures se portoient à M. Aubry qui les appaisoit, exhortoit à la patience, assuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ses lettres des justes sujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établissoit, & le despotisme prenoit de nouvelles forces. On annulloit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; les sujets du Roi de France étoient maltraités, & emprisonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'autorité.

Jamais position n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la *Louisiane*. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit-elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'*Wlloa* ne prenoit-il pas possession? & pourquoi M. Aubry continuoit-il à gouverner? pourquoi le conseil jugeoit-il au nom du Roi de France? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à Espagne, que faisoit Mr. d'*Wlloa* à la *Louisiane*? pourquoi commandoit-il sans que Mr. *Aubry* s'y opposât? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Françoise étoit-elle la seule reconnue & prédominante? à quoi pouvoit tendre ce mélange d'autorité, d'autant plus funeste qu'on ne savoit à qui s'adresser pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de céssion, s'il avoit eu son effet, de-

voit

voit emmener sous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le souvenir. Telle étoit la promesse sacrée du Roi de France à ses sujets de la *Louisiane*, promesse qui ne faisoit que confirmer ce sentiment si naturel, que *les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples*.

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits saints de l'humanité? à qui faire des représentations? M. d'*Wlloa* n'en écoutoit point, assuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & ménaçoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorsqu'il seroit reçu. S'adressoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les maux ne faisoient que croître; quelle affreuse perplexité!

(22) Un édit annoncé d'Europe mit le comble au désespoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des surcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promise? Perdre l'espoir de communiquer avec sa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perspective pour des François dont les sacrifices avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour ces François qui ne respiroient qu'après le moment où ils pouroient aller renouveller en Europe un serment de fidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces sentimens patriotiques se reveillerent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'essai d'un pouvoir tyrannique avant même d'être réconnu. Le desir de s'y soustraire, dut être le premier mouvement qui succéda à ces transports. Mais le faire sans être criminels; voilà comme pense le François. On n'accusa certainement pas les habitans de s'être écarté de ce principe.

Ils

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois, ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs, leur tendre les bras; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un serment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois; tout enfin, les obligeoit à fermer l'oreille aux promesses flatteuses qu'on faisoit à ceux qui voudroient s'établir sur les possessions de S. M. Britanique.

On ne pouvoit pas se plaindre à la Cour d'Espagne des maux dont ménaçoit Mr. d'Wlloa, & dont il accabloit la Colonie: on étoit autorisé à croire que des raisons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Versailles en suspens sur la possession de la Louisiane, puisque l'Envoyé d'Espagne ne faisoit pas valoir ses pouvoirs. Il pouvoit être considéré comme chargé par sa Cour d'examiner la Colonie, & de lui en rendre compte. On sait que M. d'Wlloa n'a souvent pris que le titre d'inspecteur. En cette qualité, dans tous les cas imaginables, n'ayant pas pris possession, & ne s'étant pas fait reconnoître, il n'avoit aucun droit au commandement, encore moins à la vexation; car la prise de possession ne lui auroit même pas donnée ce dernier droit si contraire aux ordres, aux volontés, & aux désirs du Roi son maître. Une autre raison confirmoit les François dans l'idée que des arrangemens

gemens particuliers conservoient encore la Colonie de la Louisiane à la France; c'est que M. Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de cession, ordonne au gouverneur de la Louisiane, de remettre cette Colonie aussitôt qu'il se présentera quelque personne, chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique.... au moins étoit-on autorisé à croire que M. d'Wlloa n'étoit pas cette personne.

Les habitans de la Louisiane, se regardant donc toujours comme sujets du Roi de France, & l'étant en effet (puisqu'aucune prise de possession, aucun acte public, soit de leur part, soit de celle de leurs Chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le soulagement de ses sujets, & pour leur rendre justice au besoin. Le Roi de *France*, en annonçant la cession, sembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puisqu'il est ordonné à Mr. D'ABBADIE *de faire enrégistrer la lettre de son Roi au Conseil supérieur de la* Louisiane, *afin que les différens états de la Colonie puissent y avoir recours au besoin, & de la faire publier & afficher*, ce que Mr. *d'Abbadie* avoit exécuté.

Les habitans de la *Louisiane* pouvoient-ils suivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi? En conséquence, ils dresserent une Requête (23) où une partie de leurs griefs contre Mr. *d'Wlloa* étoit exposée. Celui contre lequel ils pouvoient se récrier avec le plus de justice, étoit son obstination de vouloir gouverner sans avoir pris possession; & ils demanderent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, se retirât de la Colonie avec sa frégate & les Espagnols qu'il avoit

 amenés,

amenés, & que la prise de possession fût retardée jusqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur sort. Cette Requête, signée du plus grand nombre des habitans, fut portée au Conseil supérieur, & le jour de l'assemblée générale fut marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. *d'Wlloa*, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. *Aubry* sur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider : mais difficilement la terreur s'empare-t-elle des gens que le bon droit conduit: des séditieux eussent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils suivoient une marche dictée par leur Roi, ils s'addressoient à son tribunal; mais par-là ils détruisoient l'ouvrage de Mr. *d'Wlloa*; ils opposoient un obstacle légal aux chaînes qu'il vouloit imposer. Mr. *d'Wlloa* menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes . . . . Mr. *Aubry* promit de le soutenir. Les habitans, informés de ces résolutions, se transporterent chez Mr. *Aubry*, lui représenterent les maux dont ils étoient accablés, & la nécessité de s'opposer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoint de s'addresser au Conseil pour la ratification des articles de la cession. On l'assura de plus que Mr. *d'Wlloa* n'avoit rien à craindre pour ses jours (*); qu'on respectoit le

(*) On fit plus, on offrit à Madame *d'Wlloa*, effrayée par les craintes de son mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. *d'Wlloa* s'obstina à la refuser, & se réfugia à bord de sa Frégate, pour se mettre, disoit-il, à l'abri de toute insulte. Une conduite aussi ouverte,

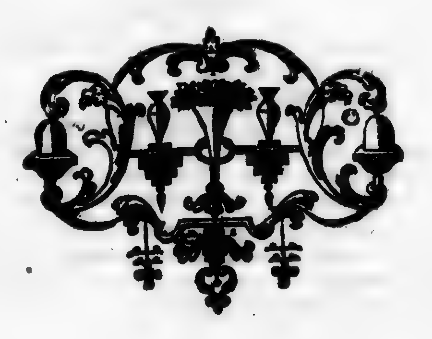
le titre dont il se disoit revêtu; mais en même tems on prioit Mr. *Aubry* que le Conseil assemblé prononçât.

Mr. *Aubry* promit que les troupes ne seroient armées que pour empêcher le désordre, & pour s'opposer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. *d'Wlloa*. Il assista lui-même au Conseil, il y fut décidé que Mr. *d'Wlloa* sortiroit de la Colonie, ainsi que tous les Espagnols, & que la prise de possession ne seroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux représentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. *d'Wlloa* sortit en effet de la Colonie. NB. Sa Frégate n'en partit que cinq mois après; les garnisons qu'il avoit envoyées dans plusieurs forts qui sont le long du fleuve, se replierent toutes sur celle de la *Nouvelle Orléans*. Tout cela se passa sans la moindre insulte au pavillon Espagnol, ni aux Espagnols qui demeurerent dans la Colonie. C'est de leur propre aveu que la Cour d'*Espagne* auroit dû recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonstances critiques. Le rapport unanime de tous les étrangers fait de cet événement la chose la plus extraordinaire & la plus suprenante pour le bon ordre, à la décence & à la modération auxquels il sembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au Roi de

ouverte, des procédés aussi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. *d'Wlloa* les a accusés.

NB: Si l'on veut des détails plus circonstanciés sur la conduite des habitans, en cette occasion, qu'on parcoure les mémoires qui se trouvent parmi les notes.

*de France*, furent les ſeules clameurs qui troublerent la tranquillité & le ſilence pendant trois jours que les habitans furent aſſemblés à la *Nouvelle-Orléans*. Auſſitôt le départ de Mr. *d'Wlloa*, le calme & la tranquillité régnerent; Mr. *Aubry* éprouva l'obéïſſance la plus marquée de la part des habitans, & l'on attendoit les nouvelles de *France* avec le doux eſpoir de ne point changer de domination.



ETAT-

eurs qui trou-
pendant trois
nblés à la *Nou-*
e Mr. *d'Wlloa*,
nt; Mr. *Aubry*
uée de la part
s nouvelles de
point changer

ETAT-



# ÉTAT-PRÉSENT
## DE LA
# LOUISIANE.

### TROISIEME PARTIE

### DEUXIEME SECTION.

*Depuis le départ de* Dom ANTONIO D'WLLOA *jusqu'à l'année* 1771.

ON avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de *France* les témoignages de l'attachement de ses fidelles sujets de la *Louisiane*, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir François (23); mais ces députés ne purent être rendus en *Europe* qu'à la fin de Mars. Mr. *d'Wlloa* y étoit depuis six semaines: il avoit représenté la conduite des habitans & la sienne sous l'aspect qu'il avoit voulu; & la main suprême, qui dirige tous les événemens, ne permit pas que la vérité se fît jour la premiere aux Cours de *Madrid* & de *Versailles*. L'acte passé entre Mrs. *Aubry* & *d'Wlloa*, acte dont l'irrégularité n'a pas besoin d'être prouvée, servit apparamment à Mr. d'*Wlloa* pour faire paroître les habitans de la *Louisiane* criminels envers le Roi d'*Espagne*. La *France*, d'un autre côté, qui regardoit la cession faite

 depuis

depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponse qu'on fit à leurs représentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre sur cette affaire qui regardoit absolument l'*Espagne*. Cependant, quand on prouva à la Cour de *Versailles* que la Colonie de la *Louisiane* n'avoit pas cessé d'être gouvernée par M. *Aubry*, & que depuis la paix tout s'y étoit passé au nom du Roi de *France*. Quand on vit les détails de la conduite de M. *d'Wlloa*, de celle du Gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Espagnol, on méprisa le Gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans les citoyens de la *Louisiane* le patriotisme que chacun retrouvoit au fond de leur cœur. On admira la conduite sage, ferme, modérée & réfléchie de ces généreux colons; & toute la *France* eut les yeux ouverts sur leur sort. Le Ministère François sentit qu'on ne pouvoit plus, sans injustice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Espagnols, étoit leur trop grand attachement à un Roi qui a si justement mérité le titre de BIEN-AIME'. On voulut en écrire en *Espagne*, mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé, le coup étoit porté. On avoit craint avec raison dans le Conseil de *Madrid* que la *France* ne parvînt à découvrir la fausseté des rapports de M. *d'Wlloa*, & qu'elle ne demandât justice. En conséquence, jamais expédition ne s'est faite en *Espagne* avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. *Orelly*, Lieutenant-Général, étoit parti pour la *Havane*, avec ordre de se rendre à la *Louisiane* pour en prendre possession au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider

décider pour jamais du fort de la Colonie. Avant de porter nos regards fur les fcênes d'horreur qui me reftent à tracer, tranfportons-nous à la *Louifiane*, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. *d'Wlloa*.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort: les cultures font dans le plus bel état; les revenus feront plus confidérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdiffement marqués par le féjour *d'Wlloa*. Je vois refpirer partout la joie & la tranquillité: l'efpoir d'être François ranime tout, & le Gouvernement dont jouiffent les habitans, donne une nouvelle vie á toute la Colonie . . . . . . Quel eft cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'eft le temple du Seigneur; c'eft un tribut d'actions de graces que la Colonie offre à celui qui dirige les événemens . . . Bientôt ils y chanteront fes louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen pour fon Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curiofité m'y porte; on lit fur l'entrée cette belle infcription:

A Z Y L E

DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vois dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans Orphélins, des pauvres à qui on fournit la fubfiftance. Tout eft dans le plus grand ordre. Les appartemens font diftribués de façon que les fecours font portés à chacun à propos, fans tumulte & fans confufion.

confufion. Je m'informe à qui on eft redevable de cet établiffement, ainfi que de la fondation du temple que j'ai vu s'élever.

„ Au patriotifme, " me répond quelqu'un, „ au refpect de tous les citoyens pour la Divinité, à l'amour que nous avons les uns pour „ les autres, à la pitié que nous ont infpiré les „ malheureux dont nous n'avions qu'une foible „ idée avant la venue de Mr. *d'Wlloq*. Un accord unanime a fait ces fondations: le cri général les a propofé; chacun a fourni felon fes „ facultés, fans taxes, fans impôts L'un a „ donné le bois néceffaire pour la charpente, „ l'autre les matériaux pour la maçonnerie; celui-ci des lits, celui-là les autres meubles. „ Chacun a concouru à l'envie, & on a pourvu „ aux fonds néceffaires pour la dépenfe qui fe „ fait dans cet hôpital . . . . .

O vertu! m'écriai-je plein d'entoufiafme, ô divin patriotifme! de quoi ton feu facré ne nous rend-t-il pas capables lorfqu'il nous embrafe! Parmi quels hommes fuis-je tranfporté?.... O vous! que je voyois prêts à les condamner comme des révoltés & des féditieux, jugez fi de telles actions éclateroient au milieu du tumulte qui accompagne une révolte, & fi des cœurs, écrafés fous le poids du remord, qui fuit l'yvreffe de la fédition, feroient capables de fentimens auffi purs, & qui tiennent néceffairement au repos de l'ame & de la confcience. ô Monarque heureux qui régne fur les François, que de tels fujets font dignes de ton appui! de quelle félicité ne méritent ils pas de jouir! Leur fort doit être à jamais, de voir croître fous ta domination les fentimens de réligion, d'humanité, de charité & de générofité que je vois briller en

en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, & d'autre frein que le désir de prouver à l'univers entier combien ils te chérissent. Ces sentimens sont étayés par l'espoir qu'ils ont de vivre sous tes heureuses loix, & de voir leurs enfans partager avec eux ce bonheur.

Mais d'où vient ce murmure général dans toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on craint d'élever la voix; on va, on vient, sans savoir ce que l'on fait; la pâleur est sur tous les visages, bientôt je vois couler des larmes. Les sanglots étouffent les cris de la douleur; je prends part à l'effroi public, je m'informe du sujet de cette allarme générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

„ Nous sommes perdus; " me dit un citoyen, „ notre Roi nous abandonne, les Espagnols sont „ à la *Balise*, ils viennent prendre possession de „ la Colonie. "

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la Colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tôt. Un Officier Espagnol, dépêché par Mr. *Orelly*, apportoit à Mr. *Aubry* une lettre, par laquelle cet Officier-Général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son Maître, pour prendre possession de la Colonie; pour soumettre à son obéïssance, au cas d'opposition, mais pour combler la Colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de *France* à M. *Aubry*, de remettre la Colonie aux Espagnols.

 Mr.

Mr. *Aubry*, qui ſavoit les diſpoſitions où étoient les habitans de refuſer conſtamment la domination Eſpagnole, & de s'oppoſer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de *France*, s'empreſſa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit auſſi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroiſſoient réſolus. C'eſt pourquoi il lut dans l'aſſemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. *Orelly*, contenant ſes promeſſes de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'oppoſoient pas à la priſe de poſſeſſion; mais auſſi ſes ménaces, au cas de refus. Ces menaces produiſirent un effet contraire à celui que M. *Aubry* s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la *Louiſiane*. Tout le monde ſait d'ailleurs que 200 hommes bien réſolus, euſſent pu empêcher M. *Orelly*, Général Eſpagnol, de pénétrer à la *Nouvelle-Orléans*, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice ſur vingt-cinq bâtimens de tranſport. Il ne faut que connoître le local du pays pour ſentir cette vérité (24). Ainſi on juge aiſément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. *Orelly*, auſſi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les Cocardes blanches s'arboroient, déjà on ſe préparoit à marcher aux ennemis, quand M. *de la Freniere*, Procureur-Général au Conſeil-ſupérieur, homme éloquent, & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un diſcours dont voici la ſubſtance.

„ Citoyens compatriotes, lorſque vous vîntes porter au Conſeil vos juſtes repréſentations, auxquelles S. M. vous autoriſoit dans l'acte de ceſſion, vous me vîtes approuver votre zèle patrio-

patriotique, & vos demandes eurent leur exécution. Le désir commun est, je le sais, la ratification des articles de l'acte de cession, & l'accomplissement des ordres de notre Roi Bien-aimé: aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Espagnols & *M. Orelly*, venu pour en prendre possession au nom de S. M. C. vous fait, de la part de ce Monarque, les promesses les plus autentiques, si vous le recevez comme vous le devez; & il menace, si l'on s'oppose à son entrée. Je sais que votre courage vous fait mépriser les menaces, & que son armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du désir de signaler votre valeur à la défense de vos foyers; mais contre qui allez-vous combattre? contre les alliés de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait assurer de sa bienveillance. Quel est, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra exposer sa famille aux suites funestes des evènemens de la guerre, lorsqu'il lui reste un autre parti à prendre? Des veuves éplorées, des orphélins abandonnés à la commisération publique, des familles détruites; croyez moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. Nous nous ensévélirons, dites-vous, sous les ruines de notre patrie, & nous ne souffrirons jamais une domination qui nous expose à l'esclavage.

Tels sont les discours que l'animosité vous a dicté vingt fois. Mais qui est-ce qui vous les avoit inspirés? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de *M. d'Wiloa* ....

Ici c'est un officier général, dont la réputation vous est connue, Irlandois de nation, & qui n'est parvenu au grade de lieutenant-général que par ses services dans les armées Françoises: il vous

promet folemnellement la bienveillance de fon Roi, fi la prife de poffeffion fe fait librement. Voudriez-vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite oppofée à celle que le devoir, la raifon & le bon fens doivent vous infpirer ?

Un autre motif doit en vous étouffer tout reffentiment. La France vient de voir avec attendriffement vos efforts patriotiques; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec furprife la conduite fage & modérée que vous avez tenue, aujourd'hui tous les yeux font ouverts fur vous; ternirez-vous, par un moment de fougue & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquife? On a vu jufqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du défir de refter fous fa domination; l'Efpagnol même n'a pu, fans injuftice, vous regarder autrement.... Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Efpagnols arrivent pour prendre autentiquement poffeffion, & détruire par une conduite oppofée à celle de M. d'Wlloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Efpagnol, pourquoi vous oppofer à leur entrée? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des féditieux, on verra fans pitié les maux les plus affreux fondre fur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne feront point arrofées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendriffement".

„ Ne démentons pas, croyez moi, citoyens, „ l'idée avantageufe qu'on a conçue de notre „ modération. Que toute la France, en nous

„ voyant

» voyant obéir aux ordres de notre roi, puiſſe
» s'écrier avec tranſport, *l'éloignement ne change*
» *point le cœur des François : l'eſpace immenſe des*
» *mers ne peut affoiblir l'attachement qu'ils ont tous*
» *pour leur roi, & le reſpect qu'ils doivent à ſes or-*
» *dres.* L'intérêt de l'état exige que nous ſo-
» yons Eſpagnols; perdre le titre honorable de
» François, renoncer à ſa patrie, eſt aujourd'hui
» un ſacrifice que la France exige de nous, &
» dont les cœurs généreux nous tiendront com-
» pte. Attendons tout d'un roi bienfaiſant,
» d'un roi du même ſang que le nôtre, écou-
» tons les promeſſes de celui qui le repréſente,
» & tâchons d'en mériter l'exécution par une
» conduite ſoumiſe & reſpectueuſe".

Ici M. de la Freniere ceſſa de parler. Le ſi-lence le plus profond avoit accompagné ſon diſcours, mais bientôt un murmure général ſe fit entendre dans toute l'aſſemblée. Tel aux approches d'un orage des vents oppoſés, produiſent en ſe rencontrant, un bruit confus qui laiſſe le voyageur en doute ſur ce qui arrivera. Ainſi les ſentimens partagés produiſoient dans l'aſſemblée un bourdonnement qui ne permettoit pas de diſtinguer quel ſeroit l'avis qui prévaudroit. Cependant le plus grand nombre, entraîné par la force de la raiſon, & par le diſcours que M. de la Freniere venoit de prononcer avec ce feu & cet air perſuaſif qui accompagnoient tout ce qui ſortoit de ſa bouche; le plus grand nombre, diſje, pencha pour le parti de la modération. Alors ce procureur-général reprit ainſi la parole, & bientôt on n'entendit plus que lui.

Généreux Compatriotes, leur dit-il, je vois avec la ſatisfaction la plus grande, l'effet que produiſent ſur vos cœurs les repréſentations que m'ont dic-

dictées mon amour pour vous, & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes sentimens m'animent & m'éclairent ; écoutez ce qu'ils m'inspirent. Une seule difficulté tient quelques personnes en suspens ; elles craignent que S. M. C. ne soit irrité du renvoi de M. d'Wlloa, & que M. Orelly ne soit l'exécuteur de sa vengeance plutôt que le chargé de ses bienfaits.

Dissipons une pareille crainte, la parole de ce général doit nous rassurer sur cet effroi ; &, fût-il réel, seroit-ce le moyen de l'appaiser que de courir au devant de lui les armes à la main ? Montrons-lui au contraire toute la soumission & le respect que nous devons à son maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le serment solemnel, portons-le lui ; députons quelqu'un de nos concitoyens, & que M. Orelly juge à quoi M. d'Wlloa eût dû s'attendre, si sa conduite eut été conforme à la raison, à la justice, & à son devoir. Je m'offre d'aller porter seul votre hommage & votre serment. Si le courroux des Espagnols a marqué quelque tête, ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuste & infractaire. J'irai offrir aux Espagnols cette tête dont le sacrifice me coutera peu, si sur tout à ce prix je puis assurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens.

Ce Discours, auquel le patriotisme prêtoit un enthousiasme, fit sur tous les cœurs l'impression qu'on devoit en attendre. On s'empressa de témoigner à M. de la Freniere la reconnoissance publique, & chacun fut jaloux de s'exposer au danger, s'il y en avoit, ou du moins de le partager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démarche

che qui paroiſſoit téméraire. On ſavoit, à n'en point douter, que les Eſpagnols regardoient M. de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M. d'Wiloa: ſi leur couroux ſubſiſtoit, pouvoient-ils lui pardonner? Les repréſentations de ſes amis, les larmes de ſon épouſe, rien ne put le retenir, chacun ſentit les riſques auxquels il s'expoſoit, mais, malgré cela, on avoit une eſpece de confiance dans les promeſſes de M. Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere: le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet événement, rendra plus intéreſſant ce que j'ai à dire ſur cet homme extraordinaire; je le peindrai d'après ſes compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit né à la Louiſiane, fils d'un conſeiller au conſeil ſupérieur. Il avoit été élevé en France, où il avoit ſuivi l'état de ſon pere. Il revint à la Louiſiane, fut employé dans le conſeil, & parvint à être procureur-général dans un âge où le commun des hommes eſt encore à la liziere dans la carriere qu'il avoit embraſſé. C'eſt dans cette place que les troubles de la colonie lui ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la Freniere avoit dans l'imagination & le caractere tout le feu & toute l'ardeur qui conduiſent aux grandes choſes. Parlant avec cette aſſurance que donne une éloquence mâle & nerveuſe, faite pous ſubjuguer les eſprits. Il joignoit à cet avantage une figure noble, un port majeſtueux, un air honnête, une taille élevée: ſi on eût voulu peindre un guerrier, on lui eût donné la taille de M. de la Freniere, ſon port aſſuré, ſes yeux pleins de feu, ſon teint mâle & rembruni.

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de générosité & de sensibilité. Il étoit compatissant, magnifique dans ses libéralités, prodigue dans ses bienfaits, patriote zélé, représentant avec ostentation, mettant de la dignité à tout ce qu'il faisoit, populaire, affable & bon. Il devoit toutes ces qualités à la nature, & ses défauts n'en étoient pas. Il eût fait l'étonnement de son siécle, si la vivacité de son caractere & le feu de son imagination eussent été tempérés dans l'âge où il est si nécessaire d'y mettre un frein. Il eût fait peut-être l'admiration de l'Europe, si ses talens supérieurs eussent été mieux dirigés, & qu'un amour propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat. Peut-être est-ce à ce défaut, qu'on pardonne difficilement, que M. de la Freniere dut le grand nombre d'ennemis que nous allons voir fondre sur lui, peut-être aussi est-ce une suite de cette fatalité attachée au mérite, d'être toujours en bute à la jalousie & à la critique. Cependant on convient généralement que la plupart des personnes qui déposerent contre ce galant homme, avoient été comblées de ses bienfaits, & lui devoient leur bien-être & la vie.

*Revenons à la Députation des Habitans.*

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant...... Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienveillance; il parut flatté de leur démarche, & réitera en leur présence les promesses qu'il avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Messieurs d'assurer les habitans du desir qu'il avoit

avoit de travailler à leur félicité & à leur repos. En faisant les adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, Monsieur ", lui dit-il, ,, on avoit noirci votre conduite à la cour de Madrid, mais dans l'éloignement, les objets prenn-nt une forme différente de celle qui leur est propre. Je vois que ,, vous avez fait votre devoir, soyez sûr qu'il ne ,, vous arrivera rien; je veux être votre ami ". Sur ce il lui serra la main.....

A des témoignages aussi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils étoient saisis d'étonnement & de ravissement.

Ils s'empresserent à venir rassurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les allarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, fut le sujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louanges de M. Orelly; & sa conduite vis-à-vis des habitans, pendant les trois semaines qu'il passa dans le fleuve, augmenta l'estime & la considération d'un chacun.

Cependant quelques personnes sensées entrevoyoient aisément le motif de ces déhors séduisans. On comprit que les politesses dont il avoit accablé M de la Freniere, n'étoient qu'un appas trompeur pour entraîner dans ses filets toutes les personnes sur lesquelles le couroux de l'Espagne devoit tomber; car on ne s'imaginoit pas que M de la Freniere fût le seul. On croyoit encore moins, que pour la simple prise de possession de la province de la Louisiane, l'Espagne eût envoyé un Lieutenant-général & 3000 hommes de troupes. Tout cet appareil annonçoit des desseins moins pacifiques que ceux dont on faisoit parade. M. Orelly, disoit-on, est

 trop

trop bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere, avant que d'avoir affermi son autorité; ç'eût été déclarer son dessein. Il veut des victimes, à quel prix que ce soit, & les autres lui eussent échappées; car ce trait de sévérité l'eût exposé à voir fuir devant lui tous les habitans sur les terres Angloises.

Ces réflexions frapperent quelques habitans. On essaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piége dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wlloa; on lui cita vingt traits de l'histoire où la conduite des Espagnols avoit confirmé le caractere qu'on leur supposoit. On lui rapporta des exemples, où les promesses au nom de leurs Rois n'avoient point tenues contre le ressentiment, & que dans toutes les occasions les déhors séduisans avoient toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne put faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie pussent être portées jusqu'à ce point; & l'air de M. de la Freniere *son ami*, se représentoit à son esprit, toutes les fois qu'on vouloit lui desiller les yeux, on lui traça les horreurs auxquelles il exposoit sa famille, que les Espagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entreprises injustes de M. d'Wlloa. Tous ses parens l'exhorterent en vain à passer sur les terres Angloises; le séjour de M. Orelly dans le fleuve laissoit la plus grande facilité pour l'émigration; mais rien ne put ébranler la constante fermeté du Procureur-général. Il se fut cru deshonoré d'assurer ses jours par la fuite, n'ayant sur-tout rien dans sa conduite, qui pût l'exposer au danger dont on vouloit à chaque instant l'effrayer.

Les

Les promesses du Général Orelly entraînerent la sécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de personnes, qui convaincues de leur innocence, sentoient cependant que le parti le plus sage, étoit d'éviter le ressentiment d'une nation qui se croyoit offensée, & qui jamais n'a su pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuses, écartoit toujours l'idée d'une fourberie aussi atroce & aussi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly se souiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la NOUVELLE-ORLEANS avec toute sa flotte: son projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquise, tambour battant, mêches allumées; mais sur la représentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de considération; cet officier lui ayant parlé de l'expulsion de M. d'Wlloa, Monsieur Orelly coupa court à cette accusation, en lui disant " l'éponge est passée " là dessus, tout est oublié, n'en parlons " plus...." Il affecta même de tenir un pareil langage dans ces premiers momens. Le lendemain 18. la prise de possession se fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée, & au même moment, en vertu des ordres du Roi de France, M. Aubry délia les habitans du serment de fidélité qu'ils devoient au Roi: dans cette semaine & dans la suivante, M. Orelly reçut le serment libre de tous ceux qui voulurent être Espagnols.

Jusques-là rien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on supposoit à M. Orelly. Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence, chaque fois qu'il recevoit un serment

de fidélité? Ces réflexions augmentoient la sécurité de ceux à qui l'on parloit d'emprisonnement & de punition. Cependant le 21 Août, M. Orelly arrêta prisonniers d'état M. de la FRENIERE, Procureur général, M. de MAZAN, Capitaine au service de France, Chevalier de Saint Louis, & d'une très ancienne maison de Provence; M. le MARQUIS, chevalier de Saint Louis, Commandant les troupes du régiment Suisse d'Alwe; M. HARDY DE BOIS BLANC, conseiller; Mrs. CARES; MILETS, aîné & cadet; POUPET l'aîné; PETIT; BRAU, négocians; DOUCET, avocat, & VILLEROY, Capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour passer sur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il reçoit une lettre de M. AUBRY qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. Orelly, & il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui sera rien fait. M. Villeroy hésite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un Commandant François, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Espagnol; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate. „ Traitres, " leur dit-il, vous avez craint „ de nous déclarer vos projets odieux; vous „ êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre „ qu'en nous trompant. Si vous avez cette „ bravoure dont vous vous forcez de faire parade, rendez-moi la liberté: laissez-moi choisir 200 hommes parmi mes compatriotes, „ combattez-nous avec vos trois mille, & s'il „ échape un seul Espagnol, dites que nous „ sommes des lâches & des infames: mais vai-

ne-

„ nement vous flattez-vous de nourrir vos yeux
„ cruels & sauvages du ſpectacle barbare de ma
„ mort, VILLEROY ne fut pas fait pour pé-
„ rir ſur un échafaud ". Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier ſe préſente, & d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend ſans connoiſſance; un ſoldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuiſſe, il tombe écumant de rage & de fureur.

Il eſt trois jours dans cet état affreux, & meurt déſeſperé de n'avoir pas aſſouvi ſa vengeance.

Perſonne de plus brave que M. de Villeroy; Canadien d'origine, il en avoit la valeur, la fermeté & l'eſprit libre: violent & plein de feu, mais franc, loyal & ferme dans ces réſolutions. Il étoit de la bonne taille, & bien fait, ſa démarche étoit aſſurée, ſon regard fier & martial; ſon attachement à ſon Roi tenoit plutôt de la frénéſie que du patriotiſme. Si tous les colons avoient penſé comme lui, s'ils avoient eu ſa ferme réſolution; je doute que l'Eſpagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit le génie de la guerre, il avoit été choiſi par les Allemands & les Acadiens pout leur chef, en cas d'événement, & ſans doute ſous ſes ordres, cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe; je laiſſe aux François patriotes le ſoin de répandre les lauriers ſur ſa tombe. Revenons aux autres priſonniers, & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la façon dont il s'y prit pour arrêter ces Meſſieurs.

Il ſavoit le crédit qu'avoient ſur l'eſprit du public les perſonnes qu'il devoit faire priſonnieres; il craignit qu'une conduite ouverte n'exci-

citât une émeute, & pour s'assûrer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au soir, il fit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: „ Monsieur, " dit-il à celui de Lisboa, „ vos grenadiers ont la ré„ putation de bien manœuvrer, je serai bien „ aise d'en juger; ceux de l'autre régiment „ prendront aussi les armes, & pour les encou„ rager, il n'y aura qu'à y joindre les quatre „ premieres compagnies de chaque régiment, „ & que les autres se tiennent au quartier, prê„ tes à marcher, si on le leur ordonne; ren„ dez-vous ici demain à onze heures". Le lendemain matin M. Orelly envoya chercher par ses Aides-de-Camp les personnes qu'il vouloit arrêter, & à mesure qu'elles entroient, il les faisoit asseoir, leur parloit avec la plus grande affabilité, & les laissoit dans la persuasion que son but étoit de conférer des affaires de la colonie; Il les amusa ainsi jusqu'à ce que les grenadiers & les autres compagnies, la bayonette au bout du fusil, eussent entouré le gouvernement. Alors il appella les uns après les autres, ces Messieurs que j'ai nommé plus haut, les fit passer dans un appartement voisin, où on leur demandoit leurs épées; une garde les accompagnoit alors à la prison qui leur étoit destinée.

Mr. le Marquis, en lui remettant son épée, lui dit, „ je l'ai toute ma vie portée au servi„ ce du Roi de France; je suis fâché de n'en „ avoir pas fait un meilleur usage. Si c'est un „ crime d'être trop bon François, je mourrai „ criminel, car je mourrai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan, qui l'un & l'autre tenoient à toute la colonie, furent

mis

mis dans des caves au-dessous de la maison qu'occuppoit une partie des troupes Espagnoles. Ce traitement en apparence plus distingué, n'étoit qu'une sûreté de plus de la part du général, les autres furent conduits à bord de différens bâtimens, & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en séquestre, des sentinelles dans leurs maisons, & leurs papiers furent visités & saisis. On avoit fait mettre un garde Espagnole au greffe, & une garde Françoise chez M. Foucaut, Commissaire-ordonnateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry, à la sollicitation de Mr. Orelly, fit cette fausse démarche; il fit plus. Il se transporta chez Mr. Foucaut, & voulut l'interroger; „ avez-vous un ordre du „ Roi votre maître & le mien, qui vous établisse mon juge, lui dit cet ordonnateur; si „ vous n'en avez pas, je prends acte de votre „ injustice à mon égard & je rendrai compte „ aux juges que S. M. T. C. établira pour „ m'entendre sur votre conduite & la mienne; „ en conséquence Monsieur, je demande à „ passer sur le premier bâtiment qui partira pour „ la France; il en mettra demain un à la voile, „ & je m'embarquerai dessus, si vous le voulez „ bien. " Mr. Orelly & Mr. Aubry n'oserent prendre sur eux de le refuser. Mr. Foucaut s'embarqua le lendemain, & arrivé en France, il fut transféré à la Bastille, où il est encore détenu.

Le nombre des victimes n'étoit pas rempli: il en restoit encore une à arrêter. Cette victime étoit chere à la colonie par l'étendue de sa famille, par sa naissance, & par les services signalés de ses ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établissement de la Louisiane.

 Cette

Cette victime étoit encore plus précieuse par son mérite personel; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louisiane, dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec respect & reconnoissance. M. de Bierville, Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit son oncle, ainsi que Mr. d'Iberville officier distingué dans la marine par ses talens, & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établissemens, & s'en être déclaré le protecteur & l'appui...... Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il sembloit que la nature eût pris plaisir à rassembler, dans ce jeune homme, toutes les graces extérieures, ainsi que les qualités de l'esprit & du cœur qui attirent la considération & l'amour. On eut pu le regarder comme un modèle de perfection, si la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une phisionomie noble, décente & honnête, un abord gracieux, une taille haute, un port assuré, un ton de voix doux & séduisant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son esprit étoit agréable & juste; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un composé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit aussi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (si cette épithéte est admissible), beaucoup de générosité & de bienfaisance; il étoit compatissant, honnête, affable, & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de noblesse. Bon citoyen, bon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui réprochoit qu'un peu trop de délicatesse, encore n'est-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna sa perte,

perte. Il avoit servi en France, il étoit Capitaine de Cavallerie par congé à la Louisiane; il sembloit que cette raison devoit le mettre à l'abri d'un emprisonnement. Peut être est-ce la raison pour laquelle M. Orelly le laissa en liberté, deux jours après la détention des Messieurs dont je viens de parler. La colonie entiere s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à se soustraire par l'éloignement, au courroux des Espagnols. Mr. de Noyan avoit épousé la fille de M. de la Freniere: on connoissoit sa liaison intime avec son beaupere, & on savoit qu'il étoit du nombre des personnes à qui les Espagnols préparoient un sort funeste. Vainement employa-t-on toutes les raisons imaginables pour engager ce jeune officier à prendre la fuite. Plein de confiance en sa propre innocence, il opposa toujours ce bouclier à toutes les représentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on sous les yeux l'innocence souvent sacrifiée à ce qu'on appelle politique, alors il opposoit son honneur qui le tenoit étroitement lié au sort de son beaupere: Lui prouvoit-on que libre d'agir & de représenter dans l'éloignement, il seroit d'un secours réel à M. de la Freniere, il paroissoit céder à de si puissantes raisons; mais bientôt la parole qu'il avoit donnée à son beaupere, de ne pas l'abandonner, l'empêchoit de suivre les sages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs. M. Orelly venoit de faire publier une amnistie par la quelle il sembloit déclarer que le courroux du Roi Catholique ne porteroit que sur les personnes arrêtées, & que ce Monarque pardonneroit aux autres. Cette amnistie entraîna peut être la malheureuse résolution que prit M. de Noyan, de s'exposer à tout, plutôt que de s'avilir

s'avilir par une fuite que les Espagnols eussent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui supposoient. La mort lui parut moins affreuse à supporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arrêter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouverent au moins la considération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Espagnole, il y fut traité avec la plus grande distinction.

Peindrai-je ici le désespoir des épouses infortunées de ces Messieurs? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, sur-tout, réduite Madame de Noyan? Agée de seize ans & six mois, la tendresse la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait: fille de M. de la Freniere, niéce de M. de Villeroy; elle se voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de son époux, de son pere & de son oncle, & à frémir à chaque instant sur les horreurs dont son ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne cessoit de rassurer ces Dames sur les jours des personnes qui leur étoient cheres. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la prison de ces Messieurs ne seroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainsi, ce barbare flattoit leur crédule espérance, pour rendre plus sensible & plus vif le coup qu'il leur préparoit....

Suivrai-je ces Messieurs dans leur détention? dirai-je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, sa respectable épouse demanda vainement qu'il lui fût permis de soigner son mari? Il y a plus; le fils de cet ancien militaire s'of-

s'offrit de rester en prison pour son pere jusqu'à son rétablissement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare: M. de Mazan essuya sa maladie dans sa prison.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Messieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervale, reçu les dépositions de tous ceux qui voulurent se faire entendre. Ici l'animosité, le ressentiment, la jalousie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foiblesse susciterent des ames viles & basses, qui oserent calomnier les plus respectables mortels. Et quels dûrent être les sentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorsqu'ils se virent aussi faussement accusés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits? quelle dut être leur douleur? Il manquoit à leur supplice de connoître leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il seroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces instans malheureux virent enfanter. Que ne puis-je transmettre à la postérité le nom des personnes exécrables qui eurent la bassesse de déposer contre leurs concitoyens! Mais la voix publique les désigne, & leur action seule les note d'infâmie.

Je voudrois passer rapidement sur les tableaux affreux qu'il me reste à tracer. Je voudrois.... mais je me suis imposé la loi d'être exact.... Achevons ces douloureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conseil Espagnol, sur des *oui-dire*, sur des faits calomnieux, démentis par les accusés & par les trois quarts de la Colonie, osa prononcer contre ces Messieurs, l'arrêt le plus sanguinaire.

Lai-

Laiſſons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condemnation, ne nous arrêtons qu'à l'irrégularité de la procedure.

D'abord, ſi l'on en croit les Eſpagnols même, ces Meſſieurs n'ont eu d'autres juges que M. Orelly & l'auditeur: mais n'admettons pas des faits auſſi peu croyables. Suppoſons le conſeil nommé pour juger ces victimes, compoſé du nombre de juges compétent, la procédure n'en ſera pas plus réguliere.

Un homme en accuſe un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux perſonnes, & leur débat eſt ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un maſque une action que des ſauvages euſſent à peine oſé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animoſité, euſſent au moins frémi de répandre le ſang innocent. Ils euſſent appréhendé de faire rejaillir ſur eux cette tâche inéffaçable.... cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui ſe dit ſcrupuleux obſervateur d'une religion pacifique, & qui a le ſang en horreur, d'une religion qui ne reſpire que clémence & bonté. Nous voyons un Conſeil compoſé de gens reſpectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en reparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur reſpect pour S. M. C. & ſon pavillon, ... contre des hommes dont la bouche, auſſi modérée que leur conduite, n'a laiſſé échapper aucun cri injurieux ſur aucun Eſpagnol, pas même ſur l'auteur de leurs maux... contre des hommes qui n'avoient agi que vis-à-vis d'une perſonne ſans titre reconnu ... contre des hommes enfin, dont *M. Orelly* avoit pro-

prononcé lui-même l'innocence, en prenant autentiquement possession; en les déliant du serment de fidélité qu'ils dévoient à la France, & en acceptant celui qu'il leur restoit à faire au Roi d'Espagne.

Supposons pour un moment que ces Messieurs eussent été coupables; leur grace n'avoit-elle pas été assurée par une promesse autentique, par la parole d'honneur qu'avoit donné *M. Orelly*, de ne suivre, au nom de son Roi, que des sentimens de clémence & de bonté, si la colonie ne faisoit aucune opposition à la prise de possession. Mais il osa faire un crime aux habitans d'avoir hésité, & il feignit de croire, (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été faite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ses forces, & voir si on pouvoit lui résister.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune chose dans ces Messieurs qui lui parût criminelle. „ Faites comme vous voudrez, " lui dit *M. Orelly*, „ mais il me faut six victimes."

On recommença la procédure, & on lui donna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de justice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuste & barbare? ... Frémissez générations futures... Frémissez d'horreur & d'indignation: six de ces Messieurs furent condamnés à des prisons plus ou moins longues (*), six autres à être pendus, &,

(*) Messieurs de MAZAN, Hardi de BOIS BLANC, PETIT, MILET l'ainé, POUPET & DOUCET, transportés à bord des bâtimens Espagnols, furent conduits à la Havane, où ils ont été détenus jusqu'à ce que la Cour de France ait sollicité leur élargissement.

par confidération pour leurs familles, on les fusilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamerent-ils les droits de l'humanité & de la justice, en vain firent-ils parler ces égards respectables qui s'observent de nation à nation, & sur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais cessé d'être François, n'ayant fait aucun serment au Roi d'Espagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme sans titre notoire & reconnu, en vain se réclamerent-ils sujets du roi de France, employés à son service; l'arrêt étoit prononcé, il fallut le subir.

Ici se ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'assurance que leur attachement à leur Roi les conduisoit à l'échafaut.... Ici l'on vit ces généreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté nécessaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux; ils y marcherent avec cette tranquillité & cette sécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élévées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils se refuserent constamment au mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux.... „ La mort n'a rien d'effrayant „ pour nous," disoit M. le Marquis, en demandant une prise de tabac, avec ce sang froid qui n'a point d'exemple, „ sachez que, quoi- „ qu'étranger, mon cœur est François; il a „ toujours été pour LOUIS LE BIEN-AIME, „ au service duquel j'ai sacrifié trente & quel- „ ques années de ma vie, & je me fais gloire

que

„ que mon amour pour lui ſoit cauſe de ma mort."

„ Que cette idée conſolante," diſoit M. de la Freniere aux victimes, „ nous raffermiſſe & „ nous rende plus ſupportables les ſéparations „ que l'idée de notre mort peut nous repréſen- „ ter. Puiſſe notre Roi Bien-aimé apprendre „ combien il nous fut cher, combien nous nous „ glorifions de mourir ſes fideles Sujets. S'il en „ eſt informé, ne nous inquiétons plus du ſort „ de nos enfans & de nos épouſes; c'eſt entre „ ſes mains généreuſes que nous les remet- „ tons..... Mourir pour le Roi..... mou- „ rir François..... quoi de plus glorieux! „ cette idée éleve tellement mon ame, que ſi „ dans ce moment terrible, où je ſuis prêt à „ paroître devant l'Eternel, les Eſpagnols m'of- „ froient la vie pour ceſſer d'être François, je „ leur dirois avec la même fermeté que je leur „ dis dans ce moment-ci.... *Tirez* (*)".

Des mains tremblantes, à la vue de ce courage héroique, oſerent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans ſon ſang; mais l'Eternel refuſoit de recevoir une ame qu'il avoit placé ſur la terre pour en être l'ornement. M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main ſur ſon cœur; on crut lui entendre dire; „ Il eſt François". Une ſeconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages autentiques de ſon patriotiſme..... Déjà les autres n'étoient plus.

Don-

(*) Mr. *Bradley*, ancien diſtillateur, au coin du marché de Coven-Garden, à Londres, m'a juré avoir été préſent à cette cruelle exécution, & m'a permis de faire uſage de ſon nom, pour rendre ce fait encore plus autentique.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles ſont trop juſtes pour s'y refuſer, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Tranſmettons à la poſtérité le nom des ſix victimes (*) que nous pleurons: Meſſieurs DE LA FRENIERE,

(*) Les biens de ces Meſſieurs vivans & morts furent confiſqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, ſi on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre choſe à voir que des horreurs, eſt qu'on les laiſſa pluſieurs jours au fort MORRE, lieu de leur détention, ſans leur porter la moindre ſubſiſtance: eſt-il d'exemple de cela? partout où l'on enferme quelqu'un, il eſt d'uſage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de faim, ſans qu'il ſoit dans la néceſſité de le demander; ſoit priſonnier d'état, ſoit criminel, & il s'en falloit bien que ces Meſſieurs le fuſſent d'aucune façon. Auſſi. voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, firent-ils remettre au gouverneur, un mémoire par lequel ils repréſentoient que le Roi de France faiſoit ſoigner ſes priſonniers ſelon leur état & leur condition, ſans même leur avoir ôté leurs biens, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'eux, n'ayant plus rien, enfermés & ſéparés par une mer de leurs familles, de qui ſeules ils pouvoient eſpérer du ſecours, il n'étoit pas poſſible, diſoient-ils, qu'ils puiſſent y ſurvivre long-tems. Sur cette repréſentation on leur fit donner à tous indifféramment 25 ſols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pour cela, s'il n'y en avoit eu dans la fortereſſe. Ceci n'eſt pas exagération. Il n'y a perſonne qui ne ſache ce que c'eſt que les colonies, & qui par conſéquent ne ſoit inſtruit qu'on ne peut y vivre à ce prix; ils firent de nouvelles repréſentations ſur la médiocrité de la ſomme, & on la leur augmenta juſqu'à 36 ſols, ſans vouloir rien faire de plus; moyennant quoi les familles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de ſubvenir à leurs beſoins; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La ſaiſie de tout avoit été faite en même-tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout fut mis au pillage, ou peu s'en faut: lors de la vente aux encans, on voyoit les Eſpagnols s'arranger pour ne pas renchérir les uns ſur les autres ſur ce dont ils avoient beſoin. On eſt même certain que la nuit

on

FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN, VILLEROY, tous les quatre unis par le fang & l'amitié, tous les quatre fupérieurs aux éloges que nous pourrions en faire. Les deux autres étoient Meffieurs CARE & MILET. Réuniffons,

on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refufoit aux femmes jufqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habitations fe firent avec la même juftice qui, jufque là, avoit paru diriger Mr. *Orelly*. Meffieurs de M . . . de N.. & de la F . . . avoient fans contredit les trois plus belles & les plus confidérables habitations du pays, perfonne ne peut me nier le fait, parce que je les ai vues & parcourues moi-même plufieurs fois, & que j'étois affez particuliérement faufillé avec ces honnêtes gens. Elles ont été vendues; la premiere à un Irlandois que Mr. *Orelly* a voulu favorifer comme fon compatriote, en s'oppofant à ce que tout autre l'eût; on peut juger de là, ainfi, que de tous fes autres traits, de l'équité de ce général, fur tout quand on faura que cette habitation, magnifique en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour fi peu de chofe, qu'on retireroit, à ne vendre que la ferrure qui eft dans les batimens, pour plus que les dix mille francs pour lequels on l'a donné. Que peut-on conclure de toutes les demarches d'*Orelly*, que, s'il n'y a luimême aucun intérêt, il a fûrement exigé un fort pot-devin; on eft d'autant plus autorifé à le croire, que, pour empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle n'eût des enchériffeurs, il n'a pas jugé à propos de faire parler la vérité. Dans ce tems des perfonnes, & peut-être lui-même, qui avoient des vues deffus, faifoient courir le bruit que le procès, que Mr. de M . . . avoit eu en caffation au Confeil privé du Roi de France à ce fujet, n'étoit pas encore jugé, afin de l'avoir à meilleur marché. Qui pouvoit mieux le favoir que M. *Orelly*, qui avoit fait fouiller jufques dans les plus petits chiffons de papiers de M. de M . . ., & où l'on avoit vu plufieurs lettres de fon avocat qui lui en annonçoit la décifion, avec le gain, en 1767 ou 68. M. *Orelly*, fachant bien tout cela, a fait mettre pour claufe dans l'achat, que cette habitation ne feroit payable que lorfqu'on auroit des nouvelles du jugement de ce procès. Où trouvera-t-on une pareille fcéléra-

nissons, avec la colonie, nos regrets sur la mort de M. DE NOYAN. Tout sembloit concourir à son salut: mérites éclatans, égards dûs à sa naissance & aux services de ses peres dans la colonie; respect dû à S. M. T. C. au service duquel il étoit employé, & qui seul avoit droit de disposer de ses jours. . . . Ce qui doit encore ajouter à nos regrets, est la façon généreuse avec laquelle ce jeune homme se dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'eût tenu qu'à lui de prévenir l'emprisonnement.

On raconte que dans le cours des interrogations, *M. Orelly* fit tout ce qu'il put pour le sauver; mais que M. de Noyan, dans l'espoir de disculper son beaupere, détournoit toujours les accusations sur lui-même. On ajoute que, prêt à le condamner, *M. Orelly* lui dit, „ il „ ne tient qu'à vous, Monsieur, de sauver vos „ jours; donnez-nous un prétexte de le faire; „ dites qu'on vous a engagé à toutes les démar- „ ches qui sont à votre charge; dites que c'est „ votre beaupere . . . je ne serai point infâ-

„ me

lératesse? Il n'a fait mettre cette clause que parce qu'il savait bien que M. de M. . . ne fera pas assez fol pour lever l'arrêt de cette affaire, en même tems qu'il lui en a ôté les moyens; qu'également la partie perdante ne le fera pas, non plus que son compatriote l'acquéreur, à qui il en couteroit, en outre de la levée de l'arrêt, dix mille francs, & qui aima mieux avoir un beau bien pour rien. Il est évident que dans tout cela, la conduite de ce fameux général *Orelly*, a été d'abuser de l'autorité du maitre qu'il sert, pour ôter à quelqu'un un bien qui lui appartenoit légitimement, pour le donner à quelqu'un qu'il veut favoriser, ou qui lui en a payé le montant, ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas, qui mérite plus justement *la corde*, de ceux qui y ont été condamnés par lui, ou de lui-même?

„ me pour sauver mes jours " répondit ce géné-
„ reux officier, en l'interrompant; „ je veux
„ mourir digne de votre estime & de vos regrèts:
„ & je ne flétrirai pas mon ame par un mensonge
„ odieux. Personne n'a pu me suggérer les actions
„ dont on me fait un crime, n'en accusez que
„ mon attachement à ma patrie, que mon amour
„ pour le Roi que je sers: c'est le mobile de
„ toute ma conduite ". Tant de générosité
ne fit nulle impression sur Monsieur *M. Orelly*.

Epouses infortunées! Familles désolées! Votre cause est celle de l'humanité, c'est l'univers entier qui va la plaider par ma bouche; que l'équité soit juge de cette affaire! La politique qu'on voudroit admettre en pareil cas, deviendroit une barbarie atroce. En vain essayates-vous par vos cris douloureux de fléchir le cœur endurci du plus cruel de tous les hommes. Tigre alteré de sang, ton ame sauvage & barbare se repaissoit encore, des larmes de ces épouses désolées, implorantes vainement à la porte de la justice, (que tu ne connûs jamais) la clémence & la pitié . . Sentimens étrangers à ton cœur. Fus-tu seulement sensible au spectacle touchant, de l'épouse de M. de Noyan, humiliée au point d'être à genoux à ta porte? Fremis malheureux! c'est à toi d'y tomber, considere le sang illustre auquel cette dame étoit liée, & fléchis toi-même les genoux. Ecoute les cris douloureux de cette épouse, de cette mere, de cette fille infortunée; vois son âge, vois sa tendresse, & tends-lui une main protectrice.... mais non; ferme tes yeux farouches, bouche tes oreilles qui n'écouterent jamais que le mensonge, crains d'entendre les cris lamentables, des enfans qui te demandent leur

 pere;

pere ; des épouſes qui reclament leurs maris; des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne reſpecte ni les loix de l'humanité, ni celles de la juſtice . . . aſſouvis ta rage & ta cupidité . . . . fais plus de mal en un jour, que n'en euſſent faits les Calligula & les Nérons . : . oſe plus; oſe dire que l'arrêt ſorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi . . . . il ne te manquoit plus que ce blaſphême horrible.

Mais ne crois pas en impoſer au public par ce voile reſpectable. Ta conduite n'en eſt pas moins celle d'un fourbe, d'un impoſteur, & d'un barbare. Jamais la poſtérité ne croira qu'un Roi bienfaiſant, qu'un BOURBON (la bonté & la clémence ſont dans le cœur de tous les princes de cet auguſte ſang) : qu'un BOURBON ait pu ſe réſoudre à faire répandre le ſang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choiſi un homme auſſi faux, auſſi injuſte, pour porter à ſes ſujets les témoignages d'une clémence, d'une bonté, d'une bienveillance, dont l'univers ſait que ſon cœur eſt rempli : l'ETERNEL qui nous juge, t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact de motifs qui t'ont fait agir. Mais avant cela, l'indignation publique, le mépris d'une nation reſpectable que tu as rendu complice de tes forfaits, (*) le cri vengeur de ta conſcience, le remord rongeur qui l'accompagnera ſans ceſſe, ſont les juſtes ſentimens que tu éprouveras dans cette vie.

Répétons ici ce que le Chevalier *Pittman* a écrit ſur cet affreux événement.

„ On

(*) Ce Prognoſtic s'eſt en certaine manière verifié quelque tems après.

„ On ne peut, " dit-il „ jetter les yeux sur „ cette sanglante tragédie, qu'avec horreur & „ exécration. Une semblable trahison emplo- „ yée à la destruction d'un ennemi, ou à la „ punition de quelques coupables, est faite pour „ deshonorer une nation, & pour avilir le ter- „ me de justice.

Mais est-ce sur M. *Orelly*, est ce sur M. d'*Wlloa*, que doit tomber l'indignation publique? Le premier, dit-on, n'a fait qu'exécuter les ordres de sa Cour.

D'abord nous posons en fait qu'il est de toute impossibilité qu'un Conseil aussi éclairé & aussi équitable que celui de Madrid, auquel préside un Roi juste & clément, ait prononcé un jugement sanguinaire contre des gens accusés, il est vrai, mais qui n'avoient pas été entendus. Quand, sur le seul rapport de M. d'*Wlloa*, on les auroit jugés coupables, il falloit s'assurer de la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les accusés, & les confronter aux témoins. Toutes ces formalités devoient précéder le jugement. Ainsi, ce seroit manquer au respect dû au Conseil du Souverain d'Espagne, que d'imaginer qu'il ait prononcé définitivement sur cette affaire. Mais, que M. *Orelly* ait reçu de sa cour l'ordre d'arrêter ces Messieurs, de les juger; la chose est admissible, puisque S. M. Catholique les croyoit ses sujets; & qu'en cette qualité ils eussent été criminels de renvoyer un homme dont l'autorité eut été reconnue. Mais, Mr. *Aubry* en (*) déliant les habitans du serment

(*) Le rôle bas, souple & servile, mais intéressant qu'a joué dans cette catastrophe M. *Aubry*, donne sans doute au lecteur une espece de curiosité de savoir ce qu'il

ment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore cessé d'être François; & M. *Orelly*, en recevant le serment d'être fideles à S. M. C. rendoit autentique & manifeste l'injustice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faisoit-il? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un serment, qu'ils n'avoient pas fait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque, auquel ils étoient liés. Depuis quand donc est-ce un crime d'être bon patriote & sujet fidele?

La cour d'Espagne avoit pu être trompée par l'acte informe de prise de possession, passé entre M. d'*Wlloa* & M. *Aubry*; acte qui ne lioit en rien les habitans, puisqu'ils l'ignoroient, acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. M. d'*Wlloa* a pu persuader à sa cour tout ce qu'il a voulu; mais en pouvoit-il être de même de M. *Orelly*? qui étoit sur les lieux. A-t-il pu croire l'acte de possession valable; a-t-il pu croire les habitans liés à son maître? dans le tems qu'il les voit délier par M. *Aubry*, du serment qui les engageoit au Roi de France, dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils font d'être aussi fideles au Roi d'Espagne, qu'ils l'ont été jusqu'à ce moment au

qu'il est devenu. Un présent de 12000 écus d'Espagne, avec une pension viagere avoient été la récompense que donna au gouverneur François, Monsieur *Orelly*. Il y avoit joint l'offre d'un emploi considérable au service de S. M. C. Mais *Aubry* content d'aller vivre tranquillement dans sa patrie, des fruits de sa lâche pusillanimité, avoit refusé cette derniere offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec son argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laisse jamais les forfaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare *Aubry*, & il fut noyé dans son passage.

au Roi de France. Ces formalités ne prouvent-elles pas que M. *Orelly* croyoit les habitans de la Louisiane encore François lorsqu'il est arrivé dans la colonie, & dès lors, le renvoi de M. d'*Wlloa* n'étoit pas celui d'un Gouverneur Espagnol, mais celui d'un étranger, se disant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité, s'il l'eût montré. N'est-il pas de notoriété publique, que ce renvoi, loin d'avoir été séditieux, s'est fait avec la plus grande décence, le plus grand respect pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'insulter aucun Espagnol. Que les habitans, pour se faire rendre justice, ont eû recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui seule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conseil Supérieur d'avoir jugé M. *Wlloa*? Lisons sa justification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. sur ces tristes événemens.

*Si de la part des habitans, la voie de représentation au Conseil étoit la seule qui leur fût ouverte, n'étoit-ce pas de celle du Conseil, une obligation même, d'y faire droit? Pouvoit-il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux habitans, contre de nouveaux établissemens formés sans prise de possession? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garant de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expressément enjoint & recommandé de veiller.*

Toutes ces raisons ne tendoient-elles pas à convaincre M. *Orelly* de l'innocence des accusés? Et quand il eût reçu du Roi son maître (chose qu'on ne peut supposer) l'ordre cruel de les condamner au supplice, n'eut-il pas dû, avant de prononcer l'arrêt de mort, prouver à son Roi qu'il avoit été trompé, que la colonie

 n'ayant

n'ayant jamais cessé d'être gouvernée, au nom du Roi de France, les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique; que c'étoit manquer au droit des gens, & qui plus est, au respect dû à S. M. T. C. que d'oser juger les sujets employés à son service; que d'oser les condamner & punir leur attachement à sa personne. N'eût-il pas dû ajouter que M. *Wlloa*, voulant gouverner sans prouver le droit qu'il avoit, devoit être regardé comme infractaire aux usages établis par la raison & l'équité . . . M. *Orelly* eut pu dire encore que la soumission des habitans à son égard, prouve celle que M. d'*Wlloa* eut trouvé, s'il eut rempli les formalités accoutumées & nécessaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans sa conduite, pour entraîner les démarches auxquelles se sont portés des habitans, dont les Gouverneurs François ont de tout-tems éprouvé la soumission & la fidélité.

Que M. *Orelly* cesse donc de pallier sa cruauté & sa barbarie, en se couvrant des ordres qu'il avoit de sa cour. Ils ne pouvoient être injustes, ils ne pouvoient être sanguinaires; & quand bien même il eut éte possible que la fourberie les eut surpris, c'étoit à lui à faire retomber le couroux de S. M. Catholique sur celui qui avoit exposé la dignité de sa charge, en ne la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débiter dans un siécle philosophe & éclairé, maxime barbare, que les nations les moins civilisées ont rejettée avec le plus grand soin, mais que les Espagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

„ Quel-

„ Quelque chose qu'il arrive, " dit quelqu'un, „ un chef ne doit jamais avoir tort, „ & il est dangereux de le laisser croire.

Je frémis quand je pense qu'une tête sensée a pu enfanter une idée aussi extraordinaire, idée à laquelle le Despotisme même se refuse. Eh! que deviendroient les malheureux humains, si, jouets continuels des caprices & victimes des cruautés, ainsi que des vexations d'un homme inique & barbare, ils n'avoient pas la consolation de voir le frein de la justice s'opposer aux ravages effroyables de ces torrens débordés. S'ils ne voyoient point le glaive de la justice levé sur le chef, comme sur ceux qu'il a sous son obéissance. Une autorité établie sur l'injustice n'a que des fondemens peu solides, un rien peut la détruire; le respect devient un ciment bien léger contre les effets de la cruauté. Le peuple vit tranquille & content, quand il sait que les loix le protègent; il obéit avec confiance quand il n'a point à craindre l'impunité d'un supérieur. Il supporte aisément ses caprices, quand il est assuré que tôt ou tard les loix le vengeront; & s'il voit ses espérances fondées, rien ne pourra plus ébranler sa fidélité.

Rien donc, disons-le avec assurance, rien ne doit dérober un chef injuste au courroux du Monarque qui l'a préposé pour commander à ses sujets; avec l'équité dont il lui donne l'exemple. Rien donc ne devoit préserver M. d'*Wlloa* de la punition exemplaire que méritoit l'irrégularité de sa conduite, & tout devoit promettre aux habitans de la Louisiane, que S. M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs démarches. Tout devoit leur promettre que S. M. T. C. prendroit leur défense près de la cour

cour d'Espagne, qu'elle réclameroit des sujets que leur fidélité exposoit au ressentiment de toute une nation qui se croyoit offensée.

L'univers a vu avec surprise le ministere François demeurer dans le silence sur la conduite de M. *Orelly*, n'exiger aucune réparation de son inhumanité, se taire sur son infraction au droit des gens, & sur l'arrêt qu'il a osé prononcer contre des sujets de S. M. T. C. On est encore plus surpris d'apprendre que les restes infortunés de ces familles malheureuses, à qui l'on a tout ôté, gémissent dans le silence & la misere.

N'est-il donc plus sur la terre de bienfaisance, n'est-il donc plus d'humanité? Assurés du contraire, disons qu'on a ignoré jusqu'ici la vérité, disons que le ministere François a lui-même été trompé. Puisse le récit fidele que je présente aujourd'hui aux ames sensibles, réveiller en eux ces sentimens qui honorent l'humanité.

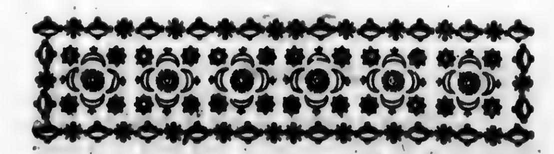
*Aux Ames sensibles.*

Ames généreuses, & compatissantes, mêlons nos larmes à celles des veuves & des orphélins infortunés que recommandoient aux cœurs sensibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi.... Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémissez sur les malheurs auxquels la vertu est exposée; venez avec moi lui ériger un autel, soyez les soutiens de celui que je viens de lui dresser; portez dans les cœurs froids & inanimés le feu dont vous êtes pénétrées; aidez ma voix foible & impuissante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la justice.

*A l'Eternel.*

O! puiſſance céleſte! portes la lumiere de la vérité dans le cœur de ceux qui ſont faits pour la protéger. Devoiles à leurs yeux l'iniquité, démaſques l'impoſture; faits-la trembler juſques ſur les marches du trône où elle cherche à fuir tes coups vengeurs, & que dans les tranſports dont je ſerai pénétré, à la vue des puiſſants effets de ta juſtice, je puiſſe m'écrier : . . . . Il eſt donc ſur la terre un azyle pour la vertu, un appui pour l'innocence, & il n'eſt pas de réduit qui puiſſe cacher les crimes & les forfaits.





# MÉMOIRE,

DES

## HABITANS ET NÉGOCIANS

DE LA

# LOUISIANE,

SUR

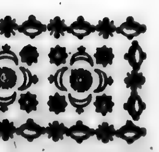
## L'ÉVENEMENT

*Du 29. Octobre 1768.*

### A L'UNIVERS.

„ Temoins oculaires des calamités qui nous
„ affligeaient, les Magistrats du Conseil
„ Supérieur de la Louisiane n'ont pu se refuser
„ plus longtemps aux cris plaintifs d'un peuple
„ oprimé. L'Arrêt du 29. Octobre, qui a suivi
„ nos très-humbles représentations, est une
„ preuve locale de l'emminence des dangers
„ qui nous environnaient, & de la pesanteur

„ du



R E,

OCIANS

N E,

E N T

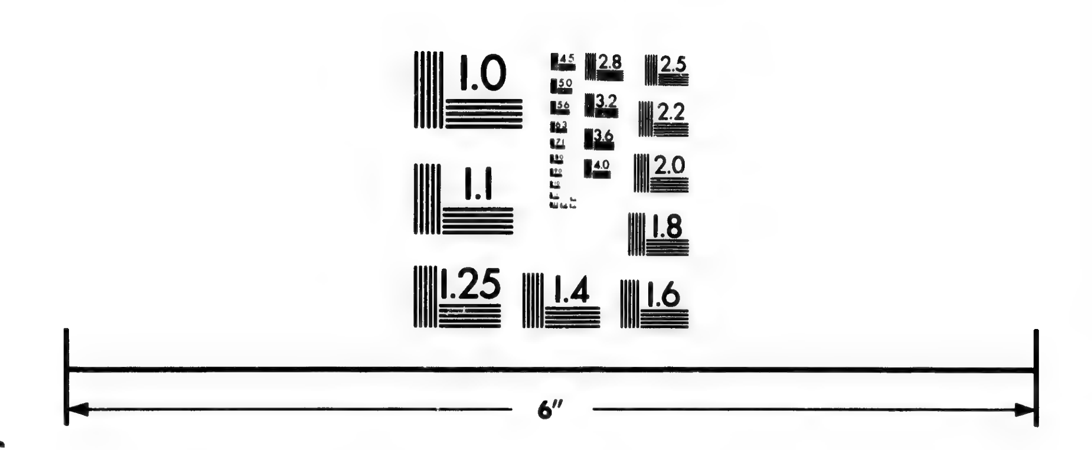
68.

nités qui nous
ats du Confeil
pu fe refufer
s d'un peuple
re, qui a fuivi
ons, eft une
des dangers
la pefanteur
„ du



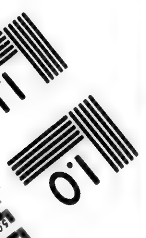



**IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)**




Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

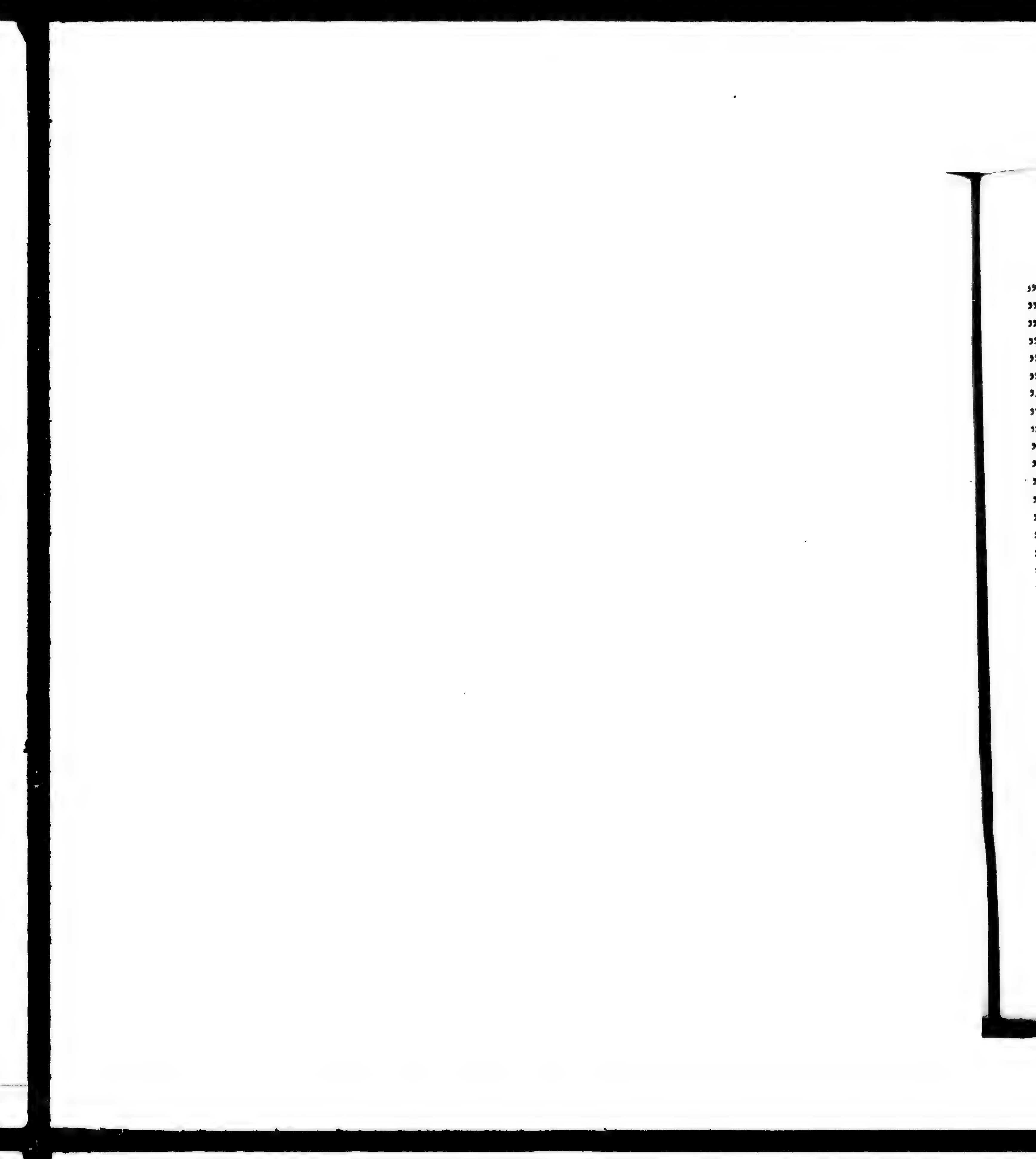


**CIHM/ICMH Microfiche Series.**

**CIHM/ICMH Collection de microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



„ du joug qui commençait à nous accabler.
„ Animés par la conjoncture actuelle à croire
„ que ces grands maux demandaient des reme-
„ des prompts & efficaces, nos Magistrats n'ont
„ pas balancé un moment sur la demarche né-
„ cessaire de renvoyer le soi-disant Gouverneur
„ de Sa Majesté Catholique pour lui rendre
„ compte de sa conduite. Mais leurs soins di-
„ ligens ne se sont pas bornés à calmer les in-
„ quiétudes d'un peuple gémissant, ils l'ont en-
„ core autorisé à porter sa suplique & ses vœux
„ aux pieds du trône, bien persuadés que le
„ regard compatissant de leur Souverain naturel
„ se detourneroit sur des sujets aussi devoués,
„ & que leur amour respectueux pour leur Mo-
„ narque, ne serait pas rejetté par Sa Majesté
„ bien-faisante, l'image en terre pour ses peu-
„ ples de l'Etre-conservateur. Zelés François
„ dont les biens & les familles sont établis dans
„ ce continent, vous, dont les cœurs épurés n'ont
„ pas besoin que l'œil du Souverain les anime,
„ vous, dont le zèle pour votre incomparable
„ Monarque n'a rien souffert du passage & de
„ la distance des mers, de la frequentation de
„ l'étranger, de l'activité agissante d'une nation
„ rivale & voisine, calmez vos inquiétudes sur
„ la cession de cette Province! Notre Grand
„ Roi dans sa lettre qui nous l'annonce semblait
„ pressentir nos allarmes. Il se rendait média-
„ teur de notre cause avec Sa Majesté Catholi-
„ que, nous faisait esperer de sa part les mêmes
„ marques de bien-veillance & de protection

„ que

„ que celles goutées ſous ſa chere domination.
„ Ces ſentimens auguſtes doivent enhardir notre amour. Que les cris d'allegreſſe, que les „ *vive le Roi* tant repetés au tour de notre Pavillon le jour de la revolution, & pendant „ les deux qui l'ont ſuivi, ſe renouvellent ſans „ inquiétude! Que notre faible organe apprenne „ à l'univers & à la poſterité même que cette „ domination chérie, ſous laquelle nous voulons „ vivre & mourir, à la quelle nous offrons les „ debris de nos fortunes, notre ſang, nos enfans, & nos familles, eſt la domination de „ LOUIS LE BIEN AIME.

„ La Colonie de la Louiſiane fut cédée à Sa „ Majeſté Catholique par un Acte particulier, „ paſſé à Fontainebleau le 3. Novembre 1762. „ & accepté par un autre Acte, paſſé à l'Eſcurial le 13me. jour ſuivant. Le ROI, par ſa „ lettre écrite de Verſailles le 21. Avril 1764. „ à Monſieur d'Abbadie, alors Directeur Géneral & Commandant pour Sa Majeſté à la Louiſiane, en lui annonçant cette ceſſion, témoigne qu'il eſpere en même-tems pour l'avantage & la tranquillité des habitans de cette „ Colonie, & qu'il ſe promet en conſéquence „ de l'amitité & affection de Sa Majeſté Catholique, " qu'elle voudra bien donner des ordres à ſon Gouverneur, & à tous autres Officiers employés à ſon Service dans ladite Colonie, pour que les Eccleſiaſtiques & Maiſons Religieuſes qui deſſervent les Cures & Miſſions y continuent leurs fonctions . . . . . que les Juges

ordi-

ordinaires continuent ainsi que le Conseil Supérieur à rendre la justice suivant les loix, formes & usages de la colonie, que les habitans y soient gardés & maintenus en leurs possessions .... esperant au surplus que Sa Majesté Catholique voudra bien donner à ses nouveaux Sujets de la Louisiane les mêmes marques de bien-veillance, & de protection éprouvées sous la domination précedente, & dont les seuls malheurs de la guerre les avaient empêché de ressentir de plus grands effets, qu'il lui ordonne en outre, de faire enregistrer sa présente Lettre au Conseil Supérieur de la Nouvelle Orleans, afin que les différens Etats de la colonie soient informés de son contenu, & qu'ils puissent y avoir recours au besoin, la présente n'étant à autres fins.
„ Heureuse & consolante perspective que faisaient naître dans nos cœurs les promesses du „ plus auguste, & du plus respectable des Mo„ narques, par quelle fatalité vous êtes-vous „ évanoui ?

„ *M. Wlloa* arriva à la Balise le 28. Frevrier „ 1768. dans une Fregate de 20. canons, ayant „ environ 80. hommes de troupes, capucins Es„ pagnols, & des gens d'administration. Il dé„ barqua le 5 Mars à la ville, & accompagné „ des Magistrats même du Conseil, qui malgré „ la pluie & l'orage s'étaient transportés à son „ canot, il passa entre deux haies bordées par „ la troupe reglée, la milice bourgeoise, au „ bruit du canon & des acclamations publiques. „ Il répondit d'abord à des témoignages si écla-

„ tans

„ tans par les promeſſes les plus brillantes. Mais „ les ſuites n'en juſtifierent pas la ſolidité. Sans „ entrer dans les détails minutieux & ridicules „ de ſa vie privée, retraçons ſes demarches re- „ latives à la cauſe publique. S'il s'eſt propo- „ ſé pour but principal de detruire par les pre- „ mices de ſon adminiſtration clandeſtine, les „ eſpérances dont nous nous flations, il a par- „ faitement bien réuſſi.

„ Pour rendre plus ſenſible le premier motif „ de nos Plaintes, il convient d'obſerver que „ la traite qui ſe fait dans les nations Sauvages „ eſt une des principales branches du commer- „ ce; dont l'interêt eſt tellement uni ici avec „ celui du cultivateur, que l'un eſt le reſſort „ de l'autre. Cette traite eſt un debouché fort „ avantageux, pour les productions de pluſieurs „ manufactures, & qui s'étendra par l'encoura- „ gement. C'eſt une mine abondante dont l'ou- „ verture préſente des richeſſes; qui même pro- „ met des treſors plus conſiderables que les vei- „ nes metalliques du Potoſe, & d'autant plus „ conſidérables que l'activité du traiteur la „ creuſera plus avant. De cette ſource inépui- „ ſable découle l'avantage public & particulier; „ le negociant y trouve un débit lucratif de ſes „ marchandiſes; l'homme de travail employé „ dans ces voyages, & à cette traite, y rencontre „ les moyens de ſubſiſter & d'amaſſer un pecule. „ L'affection des naturels s'entretient par la fré- „ quentation des Français, ardens à leur pro- „ curer les effets que la connoiſſance leur a

„ rendu

» rendu néceffaires. La fûreté publique enfin,
» que cette traite, avec les nations barbares qui
» nous environnent, a fait naître, eft confervée
» par elle; mais ce n'eft pas le feul bien qui en
» refulte pour la colonie en général. C'eft que
» les Navires d'Europe & des Ifles, attirés par
» l'efpérance d'un retour avantageux, nous
» apportent les provifions dont la privation fait
» nos befoins, & trouvant dans nos Magazins
» des Pelleteries fur lefquelles ils efperent bé-
» neficier, ces approvifionnemens nous font
» diftribués à un prix honnête, qui devient ex-
» ceffif lorfqu'il leur faut s'en retourner fur leur
» left. Ces vérités; ces folides avantages ont
» été envifagés par nos refpectables Miniftres,
» toutes les fois que leurs ordres précis ont en-
» couragé les traiteurs, en recommandant la liber-
» té de ce commerce. La réalité en a bien été re-
» connue, & expreffement déclarée par Monfei-
» gneur le Duc de *Choifeul* dans fa lettre à *M.*
» *Dabbadie*, en date du 9 Fevrier 1765. Tout le
» Nord du Miffiffipi & tout le Nord-oueft du Mif-
» fouri était alors offert à notre activité. Des na-
» tions innombrables, & riches en rares Pellete-
» ries, qui habitent fes contrées inconnues, fe-
» raient conquifes fous peu de tems à nos feules
» Manufactures. Les découvertes à faire dans ces
» beaux pays feraient refervées à nos efforts,
» & nos yeux perceraient pour la premiere fois
» à l'Univers cette partie de fon globe, qui lui
» refte à connoître. Quel encouragement pour
» nous que les intentions de ce fage Miniftre?

G Nous

„ Nous le voyons avec des tranſports de re-
„ connoiſſance non ſeulement ſe prêter au re-
„ tabliſſement de nos fortunes renverſées par
„ les malheurs de la guerre, & à l'agrandiſſe-
„ ment de nos reſſources preſque anéanties par
„ les conditions même de la paix, mais encore
„ étendre ſes vues à des découvertes Geogra-
„ phiques, & nous tracer dans le même Tableau
„ la route de la fortune & de la gloire. Pro-
„ jet éclatant que *M. d'Wlloa* a dérangé, &
„ qu'il eut renverſé ſans-doute. Ne cherchons
„ pas à pénetrer ſes motifs, & bornons-nous à
„ retracer la perſévérance de ſes tentatives ſur
„ la liberté de la traite. Elles ſe ſont manifeſ-
„ tées d'abord ſur les lieux mêmes, par une pro-
„ hibition générale. Les habitans & negocians
„ des Illinois ſe ſont recriés. Ils ont fait envi-
„ ſager dans leurs repréſentation à M. de Saint-
„ Ange, Commandant Français audit lieu, la
„ certitude de leur ruine & le danger inévita-
„ ble d'être pillés & peut-être égorgés par les
„ Sauvages qui, n'entrant pas dans les conſidé-
„ rations politiques, veulent être fournis de
„ nos marchandiſes, & traiter conſtamment leurs
„ pelleteries. Malgré la repugnance du ſieur
„ Riu, Capitaine Eſpagnol, envoyé par M. *d'Wlloa*
„ aux Illinois en qualité de Commandant, les
„ traiteurs ſont encore allés cette année dans
„ les villages, avec cette différence qu'ils ont
„ été reduits à un certain nombre; mais c'é-
„ taient les derniers efforts de leurs privilèges
„ expirans, & M. *Wlloa* environ dans le même
„ temps,

„ temps, accordait à cinq ou six particuliers une
„ traite exclusive dans ces pays recommandés,
„ par nos Ministres, à l'émulation génerale.

„ L'Exploitation des Bois est un autre objet
„ qui occupe ici le commerçant, que nous ve-
„ nons d'unir si étroitement d'intérêt avec le
„ cultivateur. Dans les Représentations faites
„ au Conseil Superieur de cette Province, il a
„ été exposé que cet article pour le pays était
„ d'un débit, excédant cinq cent mille livres cha-
„ que année, & cette vérité n'a éprouvé aucu-
„ ne contradiction ; cette exploitation que la
„ nature du païs présente à chacun avec un bé-
„ nefice proportionné aux forces qu'il peut y
„ employer, mais toujours certains dans ce de-
„ gré de proportion, est le premier effort de
„ l'habitant qui commence, & l'objet de l'ap-
„ plication de celui qui s'est fortifié. Otez dans
„ la Louisiane la liberté de la Traite, fermez
„ les debouchés au debit de ces bois, & dès
„ cet instant vous reduirez le commerçant & le
„ Colon, au desœuvrement, & à la disette.
„ L'Ordonnance publiée le 6. Septembre 1766
„ n'était que comminatoire de ce malheur. Sa
„ Majesté Catholique, nous disait-on, infor-
„ mée par M. *Wlloa* de tout ce qui concernait
„ en ce pays l'aprovisionnement & l'exploita-
„ tion, voulait bien encore favoriser les habitans
„ au point de permettre l'exportation de leurs
„ bois sur les batimens venant de St. Domingue &
„ de la Martinique, jusqu'à ce qu'on eut trou-
„ vé en Espagne le moyen de faire ce commer-

 „ ce.

„ ce. Mais qu'elle vraiſemblance que le commerce de nos bois fût jamais adopté en Eſpagne? C'était, enfoncer par degré le poignard, & le grand coup a été porté par le Decret. Dans le premier article il eſt dit, que les chargemens ſe feront ſeulement dans les Ports de Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barcelone, la Corogne, &c. Dans le huitieme; que les retours ſe fairont dans les mêmes ports; dans l'article troiſieme, les bâtimens qui s'expédieront pour la Louiſiane ſeront de conſtruction Eſpagnole, & les Capitaines & équipages ſeront Eſpagnols ou naturaliſés. Enfin, dans les Articles 4me. & 9me. les relâches volontaires dans aucuns ports de l'Amérique même de la domination Eſpagnole, ſont prohibées, & les relâches forcées ſont ſoumiſes à des vérifications & à des impoſitions onéreuſes. Nous reſtait-il donc pour le commerce de nos bois dans les colonies Françaiſes de Saint Domingue, & de la Martinique, ſeuls endroits où ils ayent quelque valeur, nous reſtait-il, dis-je, la lueur de la plus faible eſpérance? Cenſeurs imprudens, dont les réflexions peu ſolides pourraient s'étendre ſur notre conduite dans la préſente révolution, tâchez, j'y conſens, par vos combinaiſons problématiques de récompoſer l'harmonie interrompue, en l'accordant avec le Decret; mais ſongez d'abord à nous enſeigner les moyens de ſubſiſter.

„ D'ailleurs quelle apparence de reſſource pouvait ſuſpendre au moins nos juſtes inquiétudes.

„ tudes. Le produit de nos terres, & notre
„ commerce consiste en bois, indigo, pelleteries,
„ tabac, coton, sucre, bray & goudron. Les
„ pelleteries ont d'autant moins de valeur en
„ Espagne, qu'elles y sont employées à très-
„ peu d'usage, & que l'aprêt même de celles qui
„ s'y employent, se fait chez l'étranger. La
„ Havane & le Pérou lui fournissent des sucres
„ & des bois bien préférables aux nôtres; Gua-
„ timale un indigo supérieur, & en plus grande
„ quantité que ses fabriques n'en consomment;
„ le Pérou, la Havane & Campêche, du coton;
„ l'Isle de pin, des brays & goudrons; la Havane
„ & la partie Espagnole de St. Domingue, du
„ tabac. Ces denrées de notre cru, inférieu-
„ res à celles que ces vastes possessions produi-
„ sent, inutiles d'ailleurs, & surabondantes dans
„ ses ports, y sont rebutées, ou réduites à
„ très-peu de valeur. Quel faible produit de-
„ vons-nous donc attendre de l'exportation qui
„ en sera faite dans les ports où le Décret nous
„ adresse? D'un autre côté, le peu de manu-
„ factures établies en Espagne, joint au peu de
„ secours que les villes maritimes y ressentent
„ de l'agriculture interne, forcent les sujets de
„ Sa Majesté Catholique qui y sont établis,
„ de recourir à l'étranger pour leurs pro-
„ visions de toute espèce. Marseille fournit
„ des bleds dans ces ports, qui ne pourraient
„ s'approvisionner des productions du païs
„ même, sans les fraix excessifs d'une ex-
„ portation pénible à travers d'un pays mon-
„ tagneux. La nation entiere est tributaire,

 „ d'ail-

„ d'ailleurs, de tous les pays manufacturiers d'Eu-
„ rope, & la faveur la plus insigne que lui ait fait
„ la providence, est de la rendre maîtresse du
„ Pérou & du Mexique, pour acheter ses pre-
„ miers besoins. Riches par notre seule induf-
„ trie, pouvons-nous espérer que l'Espagne
„ nous fournira les nôtres suffisamment, & à
„ bon compte, lorsqu'elle est obligée elle même
„ de se procurer les siens, à prix d'argent, &
„ à grands fraix. Malgré l'exemption momen-
„ tanée peut-être que nous annonce le Décret,
„ de tous les droits à percevoir sur les effets
„ qui seront chargés pour la Louisiane, ces trif-
„ tes vérités, connues de l'Univers entier,
„ jointes au discrédit certain de nos denrées
„ dans les ports d'Espagne, nous ont fait crain-
„ dre à juste titre, que nos récoltes quoique
„ abondantes, loin de recompenser comme ci-
„ devant notre application, & notre industrie,
„ en nous donnant souvent le superflu, cesse de
„ nous produire même le pur, & simple nécessaire.

„ D'après ces observations, quoique super-
„ ficielles encore aux certitudes dont elles sont
„ déduites, peut-on douter un instant que
„ cette colonie, quant à ses productions, ne
„ soit inutile à l'Espagne, & que les vues poli-
„ tiques dans le traité de la cession, n'aient été
„ restraintes au seul but d'en faire un boule-
„ vard du Mexique. Mais la misere des Co-
„ lons, ajoutera-t-elle de nouvelles forces à
„ ce boulevard, & par quelle manie saper
„ nos fortunes renaissantes, en détruisant la
„ liberté de notre commerce, lorsque ces mê-

„ mes

,, mes vues politiques ne semblent pas exiger ,, ce sacrifice ? Tout nous donne lieu de pen- ,, ser que Sa Majesté Catholique desirait de s'in- ,, struire d'abord par les rapports de son Envoyé ,, des causes-productrices, & des moyens-conser- ,, vateurs de notre bien-être. Les Promesses de ,, notre Roi nous assuraient de la bienveillance du ,, nouveau Souverain, & des douceurs de la do- ,, mination future. Les Officiers de Sa Majesté Ca- ,, tholique à leur arrivée, nous annonçaient la con- ,, tinuation de notre commerce au moins pendant ,, dix années ; la source de nos besoins connue en ,, Espagne, sans que nous l'eussions indiquée ,, nous mêmes, restait encore ouverte à notre ,, activité ; mais avons-nous pu douter à la vue ,, du Décret que M. *Wlloa*, chargé de ce rap- ,, port, comme l'Ordonnance publiée ici le ,, 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne soit ,, l'auteur de ces calamités imminentes, & ,, qu'ayant projetté notre ruine, ses rélations ,, peu véridiques n'aient détourné les effets de ,, cette même bienveillance que son maître ,, voulait sans doute nous faire ressentir.

,, L'on objecterait envain que le dernier article ,, du Décret, permet d'extraire des ports d'Es- ,, pagne, les fruits & effets apportés de la Lou- ,, siane pour les aller vendre chez l'étranger, ,, s'ils n'ont pas de débit en Espagne même, & ,, qu'il ne sera payé aucun droit d'extraction. ,, Que trouve-t-on d'avantageux dans tout ce ,, qui nous est présenté ici comme un véritable ,, avantage ? Ne comptons pas les articles du

 ,, Dé-

„ Décret, mais prenons-en l'efprit, & ne li-
„ fons aucuns de ces articles, fans fuivre l'en-
„ chaînement qui les joint fi intimement les uns
„ aux autres. Il nous fera permis à la vérité
„ d'aller débiter chez l'étranger, nos denrées
„ & effets qui ne pourront pas fe vendre en Ef-
„ pagne; mais à quelles conditions? Nos com-
„ merçans naturalifés d'Efpagne (fuivant l'Art.
„ 3. du Décret) feront tenus d'aller dans les
„ ports de Séville, Malaga &c. payer le 5 pour
„ cent. (Suivant l'Art 12.) forcés par le
„ rebut de leur denrées de quitter ces ports,
„ & d'aller faire leur vente chez les nations
„ voifines, il faudra qu'ils reviennent fur leur
„ left dans les ports d'Efpagne (fuivant l'Art.
„ 1er.) pour prendre leur chargement des fruits
„ & effets déjà introduits en Efpagne, & qui
„ auront payé les droits d'entrée (fuivant l'Art.
„ 7.) Cette marche difpendieufe, détruit-elle
„ nos réflexions affligeantes fur la vue de la
„ difette générale qui nous menaçait? Joig-
„ nons à cela les fraix du Navire, eftimés
„ par nos Chambres de commerce à 3000. li-
„ vres chaque mois pour un bâtiment de 300.
„ tonneaux; ceux de déchargement dans les
„ ports d'Efpagne, & rechargement pour les
„ pays étrangers; le doublement des commif-
„ fions, & des affurances, les fraix de magazi-
„ nage; l'augmentation des avaries; les droits
„ domainiaux, dont les voifins ne fairont pas
„ grace fur des denrées venant d'Efpagne; &
„ nous verrons le Décret, comme un alambic

„ dé-

„ dévorant; raréfier nos récoltes jusque dans
„ la cinquieme essence.
„ Les promesses de notre Roi, retracées
„ dans sa Lettre du 21 Avril 1764 nous faisait
„ espérer que nous aurions toujours les mêmes
„ loix à suivre & les mêmes juges à écouter.
„ Mais quelle atteinte donné à cet article par
„ M. *Ulloa*, dans le début même de son admi-
„ nistration? Il n'a pas encore pris possession;
„ ses titres n'ont été ni vérifiés, ni enrégis-
„ trés, ni même présentés; aucun lien ne nous
„ attache encore à son autorité; rien autre cho-
„ se qu'une déférence respectueuse pour le ca-
„ ractere dont on le croit revêtu, lui promet
„ notre obéissance; & des punitions sevéres,
„ des châtimens inconnus sous la domination
„ Française encore subsistante, sont infligés
„ déjà par son ordre, aux fautes les plus lé-
„ geres, en supposant même qu'elles soient
„ réellement des fautes. Or, il ne faut pas
„ s'imaginer que ces faux principes d'admini-
„ stration, & les tristes nouveautés d'une do-
„ mination inconnue, aient été les seuls motifs
„ de nos craintes & de l'allarme répandue dans
„ nos familles. La loi d'Espagne peut avoir ses
„ agrémens & ses avantages que nous ne connois-
„ sons pas; mais l'antipathie pour l'humanité
„ & la disposition naturelle à faire du mal, re-
„ connue & avérée dans la personne chargée de
„ nous présenter cette loi, nous en a fait
„ sentir les conséquences les plus dures, en ne
„ paraissant agir que par ces mêmes conséquen-

 „ ces.

„ ces. La politique Eſpagnole retrécit ſes ports „ le plus qu'il eſt poſſible, pour en fermer à „ ſon gré l'entrée à l'etranger, & l'interdire „ abſolument à l'Interlope. En conſéquence „ de cette loi, l'Envoyé de Sa Majeſté Ca- „ tholique, a fermé toutes les paſſes de Miſ- „ ſiſſipi, à l'exception d'une ſeule, mais celle „ qu'il a choiſi eſt la moins profonde, la plus „ difficile, & la plus périlleuſe. Une loi preſ- „ que univerſelle défend les établiſſemens dans „ une certaine diſtance des citadelles & fortifi- „ cations des villes frontieres; M. *Wlloa* en a „ conclu que des établiſſemens formés dans les „ tems primordiaux de la colonie naiſſante, par „ conceſſion de notre Prince, & ſous les yeux „ de ſes Gouverneurs, ne devaient plus ſubſi- „ ſter, à cauſe de la proximité d'un entourage „ en pieux, dont depuis quelques années on a „ fermé la ville. La condamnation aux mines „ eſt définie par la loi d'Eſpagne contre les mal- „ faiteurs, & les hommes dangereux. M. *Wlloa* „ n'a pas craint de la prononcer contre des ci- „ toyens conſidérés, dont le délit n'était autre „ que d'avoir été les interprêtes de leurs com- „ patriotes, & les porteurs de repréſentations „ reſpectueuſes, expoſitives de nos beſoins, & „ tendantes uniquement à l'encouragement de „ notre agriculture, à l'accroiſſement de notre „ commerce, à l'importation de nos beſoins, „ & au bien général du pays. Les paquets qui „ ſont remis par des perſonnes conſtituées en „ dignité, méritent d'autant plus de diligence

„ &

„ & d'exactitude, qu'ils peuvent intéresser la
„ cause commune. Mais ceux qui s'en char-
„ gent n'ont jamais répondu des forces majeu-
„ res, de la contrariété des vents, des risques
„ & périls de la mer. Quelles duretés? Quels
„ traitements? Quelles vexations exercées par
„ M. *Wlloa*, conſécutivement envers les ſieurs
„ Gagnard & Gachon, parce que les navires
„ n'avaient pu remettre ſes paquets à la Ha-
„ vane pour avoir été contrariés par les tems.
„ Un Arrêt du Conſeil Supérieur de cette pro-
„ vince avoit défendu par de juſtes & ſages
„ motifs, l'introduction des Négres créoliſés ou
„ domiciliés de St. Domingue & autres Iſles ;
„ mais le tout ſe réduiſait à viſiter les navires
„ Négriers à leur arrivée, & à renvoier au plus
„ vite ceux qui étaient dans le cas de la prohi-
„ bition. M. *Wlloa* y a joint le ſequeſtre des
„ biens, l'empriſonnement des perſonnes, &
„ ſans aucune Ordonnance comminatoire qui
„ doit toujours précéder les premiers châtimens,
„ il les a exercés envers les Srs. Cadis & Le-
„ blanc, dont tout le crime était de ne pas avoir
„ eu la faculté dévinatoire, & d'avoir ignoré
„ l'exiſtence de cet Arrêt. Ces faits qui ſont
„ d'une notoriété conſtante, & dont pluſieurs
„ particuliers ont été les victimes, intéreſſent
„ la cauſe publique autant, & plus qu'on ne
„ peut s'imaginer; pour en rendre les conſe-
„ quences plus ſenſibles, nous entrerons dans le
„ détail de pluſieurs.

„ Quant à l'interdiction des paſſes du Miſſiſ-

„ ſipi;

„ ſipi ; il faut ſavoir que M. *Wlloa*, malgré „ tout ce qu'on a pu lui repréſenter & ce „ qu'il a pu voir lui-même, ou apprendre par „ des fâcheux événemens, s'était entêté de „ faire fréquenter la ſeule paſſe du NE. où il „ n'y a dans les plus hautes marées que neuf à „ dix pieds d'eau; défendant qu'aucun bâtiment, „ n'entrat ou ne ſortît par toute autre, dont le „ fond eſt ordinairement de dix à douze. A „ cette prohibition ſi gênante, & ſi perilleuſe, „ il en avoit jointe une autre qui l'était encore „ d'avantage; c'était la défenſe aux pilotes de „ coucher à bord des bâtimens mouillés devant „ la paſſe, & que les vents, ou le peu d'eau „ empêchaient d'entrer. De là ſont nés des „ inconveniens & des accidens récidivés, qui „ cependant ne l'ont pas diſſuadé de ſon pre- „ mier arrangement. Le premier inconvénient „ étoit le retard des navires qui ſortaient, re- „ tard diſpendieux & fréquent en toute ſaiſon, „ mais preſque inévitable en hiver que les vents „ de N. & N. N. E. régnent le plus, leſquels „ ne pouvaient ſervir pour la paſſe du NE., „ au lieu qu'ils ſont non-ſeulement ſortir par „ la paſſe de l'eſt, mais ſervent encore à faire „ route ſans être obligés après la ſortie d'atten- „ dre le tems. Il en était de même pour l'en- „ trée, les vents étant S. O. & SSO. on ne „ pouvait entrer par la paſſe du NE., ces vents „ étaient favorables á la paſſe de l'Eſt. En „ outre, dans l'obligation à laquelle l'Officier „ Eſpagnol de la Baliſe aſſujettiſſait de mouiller

„ les

„ les bâtimens une fois entrés vis-a-vis des „ maisons de ladite Balise, pour y raisonner, „ mouillage de haut fond, & découvert à tout „ vent, on y courait de grands risques, qu'on „ aurait évité en mouillant à la fourche, ou „ continuant de monter le fleuve suivant la li- „ bérté ancienne, qui n'en était pas plus favo- „ rable à ceux, auxquels on aurait voulu in- „ terdire le port. D'ailleurs, dans tous les „ pays, dès qu'un Pilote Cotier a mis le pied à „ bord, il n'en sort plus que le bâtiment ne „ soit entré ou sorti, & mis en lieu de sûreté, „ opérant de jour & de nuit suivant l'exigence „ des cas, & les vicissitudes des tems. Si cette „ régle doit être inviolable, c'est, sans con- „ tredit, dans nos parages avoisinés de pays „ bas, & d'un grand fleuve, ou les fonds sont „ de vase dans un endroit, de sable dans un „ autre; où d'heure à autre les vents changent, „ & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc, „ en empêchant les Pilotes de coucher à bord, „ dans un coup de vent forcé & s'en revenant „ de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la prati- „ que, ne connaissant ni les fonds, ni les passes, „ n'avait aucune ressource; obligé d'appareiller „ pour s'élever, & souvent de laisser ses ancres „ & ses cables, il allait donner sur les récifs voi- „ sins, appellés *les Moutons*, ou du moins tom- „ bait sous le vent de la passe, sans espérance „ de remonter sitôt; enfin, s'il avoit le bon- „ heur de s'élever au large, il ne revenait „ après bien du tems & de la peine, que pour „ chercher les mêmes dangers.

„ La

„ La Navigation, cet art ſi utile aux états, „ mérite-t-elle donc qu'on ſeconde la nature „ pour en accroître les peines & les perils? La „ fortune des armateurs, & la vie des marins „ eſt-elle ſi peu precieuſe, que le caprice d'un „ ſeul homme doive la ſoumettre à des dangers „ presque inévitables? Interrogez les Capitaines „ & équipages d'Europe & des Iſles, qui ſont „ venus ici depuis deux ans & demi, tous ont „ vu les nouveaux périls inventés par M. „ Wlloa, pluſieurs ont été les jouets & les vic- „ times de ſes mauvaiſes combinaiſons. Sans „ citer tant d'exemples, l'accident du Capitaine „ Sarrou, à la ſortie du fleuve, eſt frappant. „ Après avoir reſté long-tems ſans pouvoir ſor- „ tir par la paſſe du N E. les vents étant N. & „ N N E. il s'y préſenta enfin, le vent ayant „ changé. Mais le tems avait fait évacuer les „ eaux au point qu'il reſta dans la paſſe; il fut „ aſſez heureux pour ſe retirer & rentrer. Il „ remonta en ville pour caréner ſon Navire „ une ſeconde fois (Notez que la Ville eſt à 30. lieuës de l'embouchure du fleuve, qu'il faut ſouvent monter à la cordele, & qu'il eſt arrivé à pluſieurs d'y mettre cinquante à ſoixante jours, ſans pouvoir faire autrement). „ Le ſieur Sar- „ rou perdit ſon voyage, il lui en coûta beau- „ coup de fraix, & ſi la paſſe de l'Eſt n'eût pas „ été interdite, & qu'il eût été permis aux pilo- „ tes de la fréquenter, il ſerait ſorti ſans retard „ & ſans danger.

„ Mais dans le tems même que nous traçons

„ ce

„ ce Mémoire, la trompette nous annonce
„ qu'on vend à l'encan, les agréts & l'artillerie
„ retirée du navire la Carlota de la Rochelle,
„ presque enseveli dans les sables. Le Capi-
„ taine Lacoste ne gémirait pas sur la perte de
„ son bâtiment, si, quand il s'est présenté pour
„ entrer, il lui eût été permis de retenir de nuit
„ le pilote à son bord, qui ne pouvant le
„ mettre dans les passes, lui aurait indiqué un
„ fond de vase, d'où il se serait retiré, comme
„ il est arrivé à plusieurs, & entr'autres au Ca-
„ pitaine Chouriac.

„ Quelques habitans s'adonnent ici à faire de
„ la brique qui s'employe & se consomme dans
„ le pays. Le trois principales briqueteries,
„ sont aux trois principales portes de cette vil-
„ le; une des plus fortes, & à laquelle un at-
„ telier nombreux est occupé, fait le patri-
„ moine de quatre mineurs, & s'afferme quel-
„ ques fois plus de douze mille livres par année.
„ Cette terre n'est susceptible d'aucun autre
„ revenu, & l'attelier n'y peut pas même faire
„ ses vivres. La ville, d'ailleurs, n'en res-
„ sent aucune incommodité, & les trous dont
„ on tire la terre nécessaire à la fabrique,
„ étant éloignés du grand chemin, la voie pu-
„ blique n'en est ni retrécie ni embarrassée.
„ M. *Wilon* s'est attaqué d'abord au fermier
„ judiciaire de cette briqueterie; & lui a dé-
„ fendu absolument de continuer, sous peine
„ de saisie des Négres, bœufs, charrettes & us-
„ tenciles. Les parties intéressées, après bien

„ des

„ des efforts, ſont enfin parvenues à tirer de „ lui la raiſon de cette défenſe. Il a dit que „ les trous d'où l'on prenait la terre, contri- „ buaient à corrompre la ſalubrité de l'air. On „ s'eſt muni, pour le diſſuader, des rapports „ des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau „ Docteur en Médicine, entretenu par Sa Ma- „ jeſté, a même donné là-deſſus des obſerva- „ tions ſavantes, & concluantes en tout point. „ Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient, „ que le pays avait toujours été fort ſain, mal- „ gré les trous des briqueteries, & les ciprie- „ res qui bordent le fleuve & entourent la „ ville. Que ſuivant ce ſyſtême il faudrait „ auſſi combler celles-ci où les eaux s'écoulent „ & ſéjournent pendant la majeure partie de „ l'année. M. *Wlloa* n'avoit pas prévu ſans „ doute ces objections, mais il en imagina ou „ en adopta une autre qu'il crut ſans réplique: „ c'eſt que les établiſſemens doivent être éloi- „ gnés des fortifications, donnant ce nom à „ un entourage en pieux qui n'a rien de ſecrèt, „ & dont l'approche eſt ſans conſéquence. L'af- „ faire cependant à traîné en longueur, ſans „ pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par „ écrit de ceſſer, ni une permiſſion verbale de „ continuer; & pluſieurs ont penſé avec fonde- „ ment que l'entrepriſe de la brique était ambi- „ tionée par un ou deux particuliers, ce qui „ s'accordait fort bien avec le penchant de „ l'envoyé d'Eſpagne, à réduire tout en pri- „ viléges excluſifs.

„ Ce

„ Ce penchant imdomptable s'eſt déclaré encore „ bien davantage dans la prohibition qu'il fit „ l'année derniere, d'apporter des Nègres en „ cette colonie, ſous prétexte d'une concur- „ rence qui aurait été nuiſible à un négociant „ Anglais de la Jamaïque, qui avait envoyé „ un batteau à M. *Wiloa* pour cimenter avec „ lui l'entrepriſe de la fourniture d'eſclaves; le „ coup portait en même tems ſur le commerce „ & ſur l'agriculture. C'était enlever au négo- „ ciant un objet conſidérable, & reſtraindre au „ colon les moyens de ſe fortifier; car cette „ concurrence préjudiciable au fourniſſeur An- „ glais, devenait avantageuſe à l'habitant, qui „ aurait donné la préférence au bon marché & „ à la meilleure conſtitution des eſclaves. Quoi „ donc? Ravir aux nouveaux ſujets les mo- „ yens les plus naturels de profiter & de s'ac- „ croître, pour en gratifier l'étranger? Eſt-ce „ ainſi qu'une nouvelle domination s'annonce? „ *M. Wiloa* aurait-il reçu ces ordres de ſon „ maître? Qui oſerait le preſumer? Mais „ n'eſt-on pas tenté de croire que de viles rai- „ ſons d'intérêts entrèrent dans l'ordre de ces „ projets excluſifs?

„ Nos gouverneurs, commandans, & ma- „ giſtrats ont toujours été regardés par nous „ comme nos peres. Toutes les fois que nous „ avons cru devoir leur faire nos très-humbles „ repréſentations, ſur nos beſoins particuliers „ ou ſur l'intérêt général, nous en avons été „ favorablement accueillis; nous adreſſons-nous

„ aux gouverneurs & commandans, loin de „ nous regarder comme des rébelles & des „ mutins, (terme chéri de *M. Wlloa*) ils approuvent nos démarches, comme conformes „ aux ſentimens du vrai citoyen. Nous en „ avons une preuve dans la réponſe de *M. Aubry* du 28 Juin 1765, au mémoire des négocians de la Nouvelle Orléans. Il diſſipe nos „ incertitudes; organe du miniſtre à notre „ égard, comme le miniſtre l'étoit du Souverain, il nous communique les ordres qu'il a „ reçu de lui, & nous donne copie des lettres „ qu'il a écrites en conſéquence aux officiers „ des poſtes. Il finit par nous exciter, nous „ encourager, & nous demander un zèle réciproque. Nous addreſſons-nous au conſeil? „ nos mémoires y ſont examinés; ſi nos demandes paroiſſent juſtes, la voix de M. le procureur général ſeconde la nôtre, & la cour „ délibere enſuite; l'événement du 29 Octobre „ en eſt la preuve récente. Des promeſſes royales nous faiſaient eſpérer la même douceur, la même liberté, les mêmes priviléges „ dans le nouveau gouvernement. Mais bien „ loin de nous en aſſurer la continuation, M. „ *Wlloa* n'a pas même voulu en laiſſer ſubſiſter „ plus long-tems les apparences. L'ordonnance publiée le 6 Septembre 1766, engagea les „ négocians à faire des repréſentations qu'ils addreſſerent à leurs magiſtrats. M. *Wlloa* les „ traita de ſéditieuſes, ſans les connaître, & „ quoique nos juges, par une premiere condeſ-

„ cendance,

„ cendance, euſſent ſuſpendu leur jugement ;
„ il a cru devoir tenter un exemple capable
„ d'effrayer à l'avenir quiconque oſerait s'expli-
„ quer ſur ſes intérets ou ſes beſoins. Des
„ négocians d'ici, qu'il a cru ſans doute les
„ principaux auteurs de ces repréſentations,
„ attachés au pays par leur famille, leur crédit,
„ leur commerce & leur fortune entiere, ſe
„ ſont vus ménacés de la confiſcation de leurs
„ biens & de leur perſonne ; jugement qui ne
„ devoit émaner que du ſeul tribunal de M.
„ *Wlloa*, & dont ils ont avec peine détourné
„ les effets.

„ Mais quel était-il donc ici, cet officier de
„ Sa Majeſté Catholique ? De quels brevets
„ était-il muni ? De quel privilège inouï
„ était-il revétu, pour exercer une autorité
„ ſi tyranique, avant même d'avoir montré ſes
„ pouvoirs & ſes titres que nous ignorons enco-
„ re ? Un bruit confus nous dit, que pen-
„ dant le long ſéjour qu'il a fait à la Baliſe avec
„ M. *Aubry*, notre commandant, il a été paſſé
„ entr'eux un acte ſous ſeing privé de remiſe :
„ ſi cela eſt vrai, quel aurait été ſon principe
„ politique, en ne rendant pas cet acte public,
„ & en ne déclarant pas ſa qualité, ſi ce n'eſt
„ de maſquer ſa tyrannie des voiles de la domi-
„ nation Françaiſe ?

„ Le terme de tyrannie paraſtra fort ; joig-
„ nons-y celui de véxation, pour correſpondre
„ à la verité des faits. Avec quel appareil me-
„ naçant, dans le tems même qu'il ne recevait
„ de notre part que les marques d'une aveugle

 ſoumiſſion ;

„ foumiſſion, l'avons-nous vu nous préſenter
„ d'une main les prémices de la loi nouvelle,
„ & le glaive vengeur de l'autre? L'ordonnan-
„ ce du 6 Septembre 1766, (premier décret de
„ ſes volontés qui ait été publié ici, & où le
„ nom auguſte de S. M. C. ait été abuſivement
„ employé) cette ordonnance, dis-je, a été
„ promulguée dans nos carrefours au ſon de la
„ caiſſe, & à la tête de vingt ſoldats Eſpagnols,
„ armés de leurs fuſils & de leurs bayonettes.
„ Etait-ce pour nous inſulter, ou pour en impoſer
„ à nos murmures? Dans le premier cas, qu'eût-il
„ donc fait, ce M. *Wlloa*, en ville conquiſe &
„ priſe d'aſſaut? Quel appareil eût-il choiſi
„ pour y manifeſter ſes ordonnances, puiſqu'il
„ en a mis un ſemblable en uſage envers des
„ amis & des alliés? Nous prenait-il pour
„ les Sauvages du Pérou & du Mexique? Dans
„ le ſecond cas, l'envoyé d'Eſpagne n'ignorait
„ donc pas que cette ordonnance, fruit de ſes
„ rélations erronées, était diamétralement op-
„ poſée à notre bien-être, & capable de pri-
„ me abord d'exiter nos murmures? Chargé
„ de notre haine qu'il a ſi juſtement mérité,
„ ſa nation peut lui reprocher encore d'avoir
„ manqué aux regles de la politique; en nous
„ forçant par ſa tyrannie à redouter tout gou-
„ vernement Eſpagnol.

„ Nous l'avons vu avec indignation négocier
„ avec un Anglais, la liberté de quatre Alle-
„ mands, pour quinze piaſtres par tête, & lors-
„ que le jour de la révolution, M. *Aubry*, no-
„ tre commandant, preſſé par nos prieres &
nos

„ nos instances, les a redemandés avec auto-
„ rité, nous avons vu ces nouveaux affran-
„ chis descendre de la frégate Espagnole, où
„ leur nouveau maître les retenait, & se jet-
„ ter en pleine levée aux genoux de leurs li-
„ bérateurs. Nous avons vu ces victimes in-
„ fortunées du fleau de la geurre, ces citoyens
„ persévérans, qui ont sacrifié leurs possessions
„ héréditaires au sentiment patriotique, ces
„ malheureux Acadiens, qui recueillis ci-de-
„ vant dans nos ports, & protégés par nos com-
„ mandans & nos juges, commençaient à se
„ consoler de leur désastre, & travaillaient à le
„ réparer; nous les avons vu, dis je, effra-
„ yés du couroux frénétique de M. *Wlloa*, pour
„ un sujet aussi léger que des représentations
„ trés-humbles, & tremblans de ses ménaces,
„ ils croyaient déjà les voir effectuer sur la li-
„ berté de leurs familles, & se voir vendre à
„ l'encan pour acquiter les rations du Roi.
„ Sommes-nous à Fez ou à Maroc.

„ Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme sin-
„ gulier dans les actions même de sa vie pri-
„ vée? Quelle humiliation la nation Française
„ n'en a-t-elle pas reçue pendant son séjour ici,
„ non-seulement par la violation du droit des
„ gens, mais encore dans le mépris des loix ec-
„ clésiastiques? Outre que par dédain, sans
„ doute, des Catholiques Français, il s'est ab-
„ stenu de fréquenter nos Eglises, & s'est fait di-
„ re la Messe dans sa maison, pendant dix-huit
„ mois, c'est qu'il y a encore fait conférer le

 Sacrement

„ Sacrement de Mariage par fon aumônier à „ deux perfonnes, dont la femme était une „ Negreffe efclave, & l'homme un Blanc, fans „ la permiffion du curé, fans aucune publica- „ tion de ban, fans aucunes formes ni folem- „ nités réquifes par l'Eglife, au grand fcandale „ du public, au mépris du Concile de Trente, „ & contre la difpofition précife de nos ordon- „ nances, tant civiles que canoniques.

„ Qu'y aurait-il donc de repréhenfible dans „ le parti que la conduite & les véxations de „ Monfieur *Wlloa* nous ont fait prendre? Quel „ mal aurions-nous fait en fecouant un joug „ étranger, que la main qui l'impofait rendait „ encore plus accablant? Quel tort avons- „ nous eu enfin, de reclamer nos loix, notre „ patrie, notre Souverain, & de lui vouer la „ perfévérance de notre amour? Ces louan- „ ges tentatives font-elles donc fans exemple „ dans notre hiftoire? Plus d'une ville de Fran- „ ce, des provinces même, le Querci, le „ Rouergne, la Gafcogne, Cahors, Montau- „ ban, n'ont-ils pas brifé à plufieurs reprifes „ le joug Anglais avec fureur, ou refufé fes „ fers avec conftance? En vain les traités, „ les ceffions, les ordres même renouvellés de „ nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le „ bonheur des armes Anglaifes n'étoit pourtant „ pas capable d'achever, & cette noble réfi- „ ftance aux volontés des Souverains naturels, „ loin d'allumer leur colere, a reveillé leur „ tendreffe, attiré leur fecours, & opéré l'en- „ tiere délivrance.

Mais

„ Mais d'ailleurs, de quelle utilité la colonie „ de la Louiſiane ſerait-elle à l'Eſpagne. Infé- „ rieure en ſes productions, aux riches con- „ trées qu'elle poſſéde, notre pays ne pourait „ être que le boulevard du Mexique. Or, ce „ boulevard ſerâ-t-il impénétrable aux forces „ de S. M. B. qui étant maîtreſſe de la parti „ Orientale du Miſſiſſipi, en partage la navi- „ gation, & qui poſſéde dans le haut, des éta- „ bliſſemens, dont l'accès ne lui eſt pas ou- „ vert par l'embouchure ſeule du fleuve, mais „ encore par la proximité immédiate des autres „ pays du nord où ſa domination eſt établie.

„ La conſervation de cette colonie par la „ France, garantit mieux les poſſeſſions d'Eſpag- „ ne de ce côté, que la Ceſſion faite à cette „ Couronne; les impreſſions déſavantageuſes „ conçues déjà contre elle par les nations Sau- „ vages, & qui ont attiré non-ſeulement des „ inſultes, mais de vives ménaces de leur part „ à M. Riu Capitaine Eſpagnol, commandant „ aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque „ dans le parti ennemi. Tout au contraire, „ ces peuples marchent toujours avec le ſoldat „ Français, ſans s'informer pour qui l'on va „ combattre; voilà le véritable boulevard.

„ Puiſque l'Eſpagne ne peut trouver aucun „ avantage en l'acquiſition de cette province im- „ menſe, & que, de certitude connue, les „ ſtrictes bornes de ſon commerce nous redui- „ raient preſque à la ſimple exiſtence; pour „ quoi les deux Souverains s'accorderaient-ils à

„ à nous rendre malheureux, par le plaisir seul
„ d'en faire? C'est un crime de le croire, &
„ ces sentimens n'entrent pas dans le cœur des
„ Rois. La protection que le Nôtre nous pro-
„ met en sa lettre du 21 Avril 1764; de la part
„ du nouveau Souverain, fait voir qu'ils con-
„ spiraient pour notre bonheur; & le silence
„ respectueux que nous avons gardé jusqu'à
„ présent sur la réalité de nos intérêts, les a
„ sans doute empêchés de parvenir aux vrais
„ moyens qui pouvaient nous rendre heu-
„ reux.

„ Quant à l'utilité dont cette colonie peut
„ être à la France, les moindres réflexions la
„ rendent sensible. La perte du Canada ayant
„ fermé ce débouché aux manufactures dont la
„ France abonde, la conservation de la Lou-
„ siane peut reparer sous peu de tems une per-
„ te aussi nuisible à l'industrie nationale. Les
„ efforts des vrais Français établis ici, & qui
„ viennent chaque jour s'y établir, peuvent
„ facilement creuser cette traite du Missouri,
„ ouverte déjà avec des succés heureux, & à
„ l'agrandissement de laquelle manque l'encou-
„ ragement & les secours que la domination
„ Française peut seule procurer. Les Sauva-
„ ges même du Canada viennent tous les jours
„ aux Illinois traiter des marchandises Françai-
„ ses qu'ils préfèrent à celles que les Anglais
„ leur portent dans leurs villages. Qu'on cesse
„ de forger des entraves à notre activité, &
„ bien tôt les Anglais cesseront de vendre à la
France

„ France les pelletéries qu'elle consomme.
„ Nos manufactures dans leurs envois trouveront un débit assuré qui fera leurs gains & leurs profits, & dans les retours des pelleteries, auxquelles on peut joindre notre indigo, notre sucre, notre coton, elles auront encore la fourniture des matieres premieres qui fait leur aliment, & sur lesquelles s'exerce la main d'œuvre. Si donc l'utilité des manufactures dans le Royaume est si bien reconnue, qu'elle leur ait attiré de tous tems une protection particuliere du Souverain; n'est-il pas dans l'ordre politique que cette protection s'étende à leur conserver des ressources, auxquelles elle employerait peut-être les forces de l'état, s'il s'agissait de les acquérir.

„ Joignez à ces considérations le remboursement suspendu depuis 1759, des sept millions de papiers Royaux qui formaient le numéraire de notre place, & le nerf de notre commerce; joignez l'enchaînement des engagemens réciproques des négocians de France à nous, & de nous aux négocians de France, qui attendent leur sort de celui qu'il plaira au Seigneur Notre ROI de donner à cette Finance; joignez enfin l'obligation où nous sommes tous de travailler au rétablissement de nos fortunes délabrées, sans pouvoir nous aider de ces anciens fonds partagés ci-devant d'un chacun, à proportion de son économie, de son émulation, ou de son patrimoine, & l'on verra que nos nouveaux efforts méritent d'être secondés par notre ROI.

 Jaloux

„ Jaloux obſervateurs de tout le reſpect dû
„ aux Têtes Couronnées & des égards mutuels
„ que les peuples policés ſe doivent les uns aux
„ autres, nous ſerions au déſeſpoir que nos dé-
„ marches paruſſent s'en écarter. Il n'y a rien
„ d'offençant pour la cour de Madrid dans l'ex-
„ poſition de nos beſoins, & les aſſurances de
„ notre amour, que nous portons aux pieds
„ de notre auguſte Souverain; Nous oſons
„ éſperer que ces marques de notre zèle ſer-
„ viront encore à prouver aux Nations, la
„ vérité du nom de BIEN AIME' que l'Univers
„ entier lui donne & dont nul autre Monarque
„ n'a joui juſqu'à préſent. Peut-être dira-t-
„ on à Madrid même: heureux ce Prince, notre
„ Allié, qui trouve pour obſtacle à ſon traité
„ de Ceſſion, l'attachement inviolable de ſes
„ ſujets à ſa domination & à ſa glorieuſe per-
„ ſonne ".

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Eſpagne a pris avant ſon départ, & recueille encore par émiſſaires, des certificats de quelques particuliers qui réſident parmi nous; cliens mercenaires qu'il s'eſt attaché par des promeſſes brillantes, & qui cherchent ici des proſélites en perſuadant les ſimples & en effrayant les faibles. Mais quelque choſe que puiſſent contenir ces certificats peu autentiques, ils ne démentiront jamais la voix générale, & la notoriété publique. Les marchands Genois, Anglais, Hollandais, témoins de la révolution, rendront compte

compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une maniere bien plus certaine, que notre pavillon s'est élevé sans que la frégate Espagnole ait reçu au sien la moindre insulte, que M. *Ulloa* s'est embarqué avec toute la liberté possible, & sans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indecence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politesses envers les autres officiers de Sa Majesté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (chose unique & singuliere de l'aveu même des Espagnols), il ne s'est élevé parmi plus de douze cens hommes de milice, parmi les femmes, les enfans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les seuls qui se sont fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIMÉ.

C'est à Sa Majesté Bien-faisante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louisiane, addressons nos très-humbles prieres pour qu'elle reprenne incessament sa colonie, & aussi résolus de vivre & de mourir sous sa chere domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la prospérité de ses armes, l'extention de sa puissance, la gloire de son régne; nous la supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos Loix, & nos priviléges.

FIN.

NOTES.



# NOTES.

(1) Voyez les articles de paix, rélatifs à la cession de la LOUISIANE, dans le *Mercure Historique & Politique* de ce tems.

(2) Voici qu'elles étoient les limites de la LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le traité de paix, à l'Ouest par les montagnes du Nouveau Mexique, & le Rio-brava; elle suivoit le cours du Missourri, encore inconnu, ainsi que toute cette partie (au nord) la Baye Hudson au nord-est, le Canada avec les possessions Angloises de la Caroline (à l'est), la Floride, dont la derniere riviere étoit celle de Perdido entre PENSACOLE & la MOBILE, au sud-est au sud, & au sud-Ouest par le golphe du Mexique. Le fâmeux fleuve Mississipi arose cette espace du nord au sud: on n'en connoît pas les sources, mais il a plus de mille lieues de cours. Les François prétendent avoir été jusqu'à huit cent lieues, & que les Sauvages leur disoient qu'ils avoient autant de chemin à faire qu'ils en avoient fait. Les principales rivieres qui se jettent dans le MISSISSIPI, sont du côté de l'ouest la riviere de ST. ANTOINE, de ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les ARCANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere ROUGE. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins considérable l'est plus que la Tamise, & on ne connoit pas la source de plusieurs. Les rivieres que le MISSISSIPI reçoit du côté de l'est, sont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO ou

la

la Belle Riviere des MICHACHAS: une infinité d'autres rivieres grossissent le cours de ce superbe fleuve, dont le lit resserré accroit la rapidité; heureusement que les sinuosités en sont assez multipliées pour pouvoir le rendre navigable: quand la fonte des neiges ajoutent à la masse d'eau du fleuve, son courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure: il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Basse LOUISIANE, si on n'avoit soin de se prévoir du débordement par des digues le long de ses bords; leur peu d'épaisseur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il suffit qu'elles ayent six pieds de base; mais j'ai vu le courant faire des crevasses dans la digue, & il fallut bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus solide, on eût épargné bien de la dépense. On m'a raconté, au sujet de ces crevasses, quelque chose de bien singulier. Il y a dans toute la BASSE LOUISIANE une quantité étonnante d'écrevisses; on en voit courir sur la terre, & le fleuve en est rempli. On prétend que les crevasses des digues ne sont d'abord que des trous d'écrevisses, que l'eau aggrandit jusqu'au point de tout rompre.

(3) Les Espagnols ont long-tems regardé la LOUISIANE comme devant leur appartenir. Ils disoient qu'en 1520, LUCAS VASQUEZ DE AILLON y avoit abordé. Qu'en 1528 PAMPHILE NAZUNES mit à terre sur cette côte. Qu'en 1539, DOMINIQUE SOBO, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de possession. Ce n'est qu'en 1679 que se sont faites les premieres tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du pere

Pere HENNEPIN, Recolet, qui avoit été conduit prisonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la LOUISIANE en descendant le MISSISSIPI, M. DE LA SALLE forma la tentative hardie de descendre ce fleuve après avoir bâti un fort aux Illinois. De retour en Europe, sur le rapport avantageux qu'il fit de ce superbe pays, M. COLBERT lui donna un vaisseau & une petite frégate pour aller découvrir l'embouchure du Mississipi qui se jette dans le golphe du Méxique. Cet officier partit en 1685, mais il manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'ouest. Il entra dans une baye qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu son erreur, il donna à cette baye le nom de ST. BERNARD, y arbora les armes de France, pour marque de possession, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On sait que ce brave voyageur fut assassiné dans cette courageuse entreprise, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de personnes qui continuerent leurs découvertes jusqu'aux Arcantes, où, contre leur attente, ils trouverent un établissement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui se repandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & sur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1691, M. d'Iberville, chef d'escadre, découvrit les embouchures du Mississipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louisiane, & y apporta la premiere colonie.

(4) L'établissement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville.

ville. Mais comme les gros vaisseaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poste avancé sur l'isle Dauphine, qui est à l'ouverture de la baye de la Mobile: les vaisseaux y trouvoient un abri. Mais cet établissement n'étoit pas fait pour subsister: le projet étoit de s'enfoncer dans les terres, & d'habiter les bords du Missisipi. La côte de la Mobile est d'un sable aride; le fort & la ville sont à vingt-un miles de l'isle Dauphine, qui est séparée de la grande terre par un canal de neuf miles, par où passent les gaboteurs qui viennent des lacs Pontchartrain, Maurepas & du Bayone-Saint-Jean, ou qui vont de Pensicola à la Nouvelle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La seule utilité de la Mobile est de tenir en respect la nation Chacas, forte de 20 à 25 mille ames. Cependant, depuis que cette partie nous a été cédée, il y est venu s'établir des négocians Anglois: on y fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux, & le pays se peuple.

(5) Avec le dessein de bâtir le Missisipi, on s'en rapprocha, en fixant le chef lieu au Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoit aussi de l'endroit où les vaisseaux abordoient, c'est à dire, de l'Isle-aux Vaisseaux. Le Biloxi n'en est qu'à douze miles; on étoit en outre obligé de changer trois fois de batteaux, de plus petit en plus petit, pour porter les marchandises au Biloxi, où de petites charrettes alloient les charger cent pas en mer, parce que les plus petites nacelles ne pouvoient accoster. Ce qui devoit encore éloigner de cet établissement, est que le terrein est stérile, & qu'il n'y croît absolument rien; il n'y a que le poisson qui puisse être de quelque ressource. On m'a raconté que c'est à cet endroit

droit qu'on a déposé les premieres peuplades qui composoient les Concessions. On m'a ajouté qu'il y est mort, en un an de tems, huit mille personnes de faim & de misere. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, sans vivres, & même sans aucun moyen de s'en procurer. Sans le secours de la pêche & de la chasse, il n'auroit pas échappé un seul homme: ce sont ces malheureux qui ont occasionné les rélations qui ont donné tant d'horreur pour le Mississipi.

(6) Les Allemands échapperent aux mortalités qui accablerent la colonie au Biloxi. Ils étoient presque tous aux gages de Monsieur Law; mais après sa faillite, les Allemands qui étoient sur sa concession aux Arcantas, descendirent à dix-huit miles au dessus de la Nouvelle Orléans, où ils se sont accrus au point où on les voit aujourd'hui sous la sage conduite de Monsieur d'Arembourg, viellard respectable, qui a servi sous Charles XII. On m'a assuré que les Espagnols ont eu la cruanté d'exiler ce vieillard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ses enfans, au milieu desquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille est une des plus nombreuses de la colonie.

La plupart des Canadiens se sont fixés aux Illinois, établissement qui est sur le Mississipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & sur les confins du Canada. Sa latitude est environ 38 dégrés 30 minutes. La capitale est à 30 dégrés. Ainsi, qu'on juge combien le fleuve serpente, puisqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en suivant le cours du fleuve.

(7)

(7) Lorfqu'on eut jetté les fondemens de la nouvelle Orléans fur les bords du Miffiffipi, on voulut étendre les établiffemens le long du fleuve, & pour rendre la communication facile depuis les Illinois jufqu'à la capitale, on fit à différentes diftances des forts où l'on eut des magazins pour la commodité des voyageurs, ainfi que pour le commerce avec les naturels du pays. On avoit établi un fort au milieu de la nation des Natchez. La beauté du pays y attira beaucoup d'habitans, & cet établiffement devint dans peu très-confidérable & très-renommé pour la culture du tabac. La nation Natchez, la plus confidérée de toute la Louifiane, & la plus digne de l'être par fes lumieres & la quantité d'hommes qui la compofoient, fervoit, on ne pout pas mieux, les projets de la Compagnie. Non-feulement ils céderent les bords du fleuve aux François, mais ils les aiderent encore dans leurs défrichemens & dans leurs plantations. Cependant les véxations des chefs François de cet endroit, furent portées au point que les Natchez confpirerent contre les François, & détruifirent tout ce qu'il y avoit d'établiffement parmi eux. On peut lire dans les hiftoires qui ont paru fur ce pays, des détails fur cet évenement intéreffant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous avons une traduction, eft celui qui a le mieux décrit cet événement & fes fuites, ainfi que les guerres qu'il entraîna contre les Chicacas, qui leurs avoient donné l'hofpitalité. Les François n'ont point réuffi dans leurs guerres contre ces derniers; il leur en a coûté des hommes & de l'argent fans aucun fuccès: il eft vrai qu'ils s'y font toujours mal pris.

(8) Voyez l'Histoire de la Louisiane, par Monsieur le Page du Prat, au sujet de la guerre des Natchez, ainsi que des mœurs & des usages de cette nation.

(9) La Pensilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur splendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établissement. La Louisiane est p us fertile que ces provinces; mais elle n'est pas aussi bien disposée pour le commerce: l'entrée par le Mississipi, dont le seul abord est dangereux, est le seul abri qu'on y trouve; mais les François ne possédoient-ils pas la Mobile, où l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient-ils pas pu s'arranger avec les Espagnols, pour qu'ils leur cédassent le superbe port de Pensicola, peu important pour la sûreté & la facilité du commerce de ce pays là? A l'ouest du Mississipi il y a de belles bayes; mais on sera surpris lorsque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix derniere, une connoissance un peu exacte de la côte qui est à l'Ouest du Mississipi. Pendant 60 ans que les François ont possédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un seul bâtiment, & les Espagnols, qui cependant étoient intéressés à connoître ces passages, à cause de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas poussé leurs recherches plus loin que les François.

(10) Voyez l'Histoire de la Louisiane de Monsieur le Page du Prat, sur la guerre avec les Chachas.

(11) Ces postes étoient des forts placés, soit parmi les nations sauvages qu'on voulut contenir,

nir, & avec lesquelles le commerce étoit avantageux, soit dans les endroits où il y avoit des colons François. Ces postes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, sur le Missisipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établissemens & beaucoup d'habitans..... 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge se jette dans le Missisipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Espagnols ont bâti sur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation sauvage qui se nomme ainsi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui se fasse à la Louisiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Missisipi, c'est-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté est le fort des Natchez ou de Rosalie. Il est à 32 dégrés de latitude nord, 280 dégrés de longitude méridien de l'isle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui se jette dans le Missisipi, est un petit fort au milieu de la nation des Arckantas, la plus brave du pays. C'est le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit là que M. Law avoit choisi sa concession, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans est le fort des Illinois, sur les confins du Canada; & en conséquence, le plus important pour les François: il est actuellement à l'Angleterre, étant situé sur la rive gauche du Missisipi. Les François avoient à l'est de la Louisiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombeckbé, & celui des Alibamons, parmi

 les

les nations qui portent ce nom. Ces différens postes servoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monsieur Kerlerec, les commandans de ces différens forts en faisoient exclusivement le commerce. Ces officiers disposoient à leur volonté des magazins du roi, destinés aux présens des Sauvages. Après avoir épuisé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandises de traite à des prix exorbitans, & c'étoit souvent les marchandises qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faisoient rentrer. On m'a cité à ce sujet des traits singuliers de dépenses; mais les deux qui m'ont paru les plus plaisans sont ceux ci. Il en a coûté au roi de france dix mille francs pour faire défricher une prairie; & dans une autre poste, il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garnison de ce poste eût été au lait toute l'année.

(12) Il y a une grande apparence, & l'on peut même regarder comme une certitude, que l'isle de la Nouvelle Orléans, & toutes les terres de la rive droite qui lui font face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles sont si basses, qu'il les couvriroit chaque année dans ses crues périodiques, si l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans son lit. Ce fleuve charrie une grande quantité d'arbres, de feuilles & de plantes. Ses eaux sont chargées d'un limon fort épais, qu'il dépose sur les endroits qu'il couvre. Il s'arrête un arbre qui est successivement recouvert de limon, & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur ger-

germination & leur accroiffement. Les feuilles féchées & tombées fe rechargent d'un nouveau limon, lorfque fleuve déborde; & par la fucceffion des tems, cette terre s'éléve, & devient au niveau des eaux les plus hautes. C'eft ce qu'on voit à Acanchac, où, felon toute apparence, étoit autrefois l'embouchure du Miffiffipi. On reconnoît ce que le fleuve a fucceffivement acquis fur la mer, par l'élévation de la terre, qui diminue en allant vers l'embouchure actuelle; de façon que depuis la Balize, jufqu'au Détour des Piacmines qui eft à 12 lieues dans le fleuve, les terres font inhabitables; elles ne font couvertes que de joncs, au milieu de marais impraticables, ce qui rend l'abord de cette colonie fort défagréable. Mais à mefure qu'on remonte le fleuve, ces marais font confolidés, les terres font boifées, & la beauté du payfage récompenfe des défagrémens de l'entrée du fleuve. La premiere habitation eft à 14 lieues de l'embouchure.

Il y a plufieurs paffes pour entrer dans ce fleuve, & fur chacune il y a nne barre dont la profondeur varie depuis dix pieds jufqu'à treize, felon la direction que prend le fleuve; de forte que l'on a toujours des pilotes qui fondent les paffes, & qui entrent dans les navires. Ils fe tiennent au pofte qu'on nomme la Balife. Ce pofte a coûté des fommes immenfes à la Compagnie des Indes, qui voulut y faire des établiffemens. L'ifle fur laquelle il étoit a enfoncé, & les maifons ne paroiffent prefque plus. Cette ifle terminoit autrefois les terres du Miffiffipi; mais aujord'hui illy a des ifles une demie lieue plus en mer, preuve des progrès fucceffifs du fleuve. Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans,

 il

il n'y a que les bords du fleuve d'habitables, à la distance d'une demie lieue ou de trois quarts de lieue au plus. Sur les derrieres sont des marais, au milieu desquels il croît beaucoup d'arbres de toute espece, entr'autres des cyprès, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cyprieres. Ce bois est excellent pour la construction & la charpente, & c'est une des branches du commerce de la Louisiane.

(13) On a blâmé le choix de la position de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'est à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établissement dans la Louisiane qu'au Biloxi & à la Mobile. En songeant à habiter les bords du Mississipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, sur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Espagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la sécourir au besoin. Ce poste étoit encore intéressant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivieres qui se jettent dans la baye de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où est la Nouvelle Orléans. Elle est sur le bord de la rive gauche du Mississipi, & par derriere, elle est à une petite lieue de distance du Bayonne-Saint-Jean, qui est un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain est facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainsi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devenoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque considération. La Nouvelle Orléans est à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve.

Ce

Ce détour est si considérable qu'il arrête tous les vaisseaux venans à la voile, & il faut le passer presque toujours à la cordelle, obstacle qui fait la défense & la sûreté de la ville. On sentit encore que si la colonie prenoit un accroissement considérable, on changeroit le chef lieu, pour le transporter où bon sembleroit, & que la Nouvelle Orléans resteroit toujours aussi avantageusement placée qu'elle l'est.

(14) Les denrées qu'on tire des Sauvages sont des pelleteries de toute espece, des salaisons, & du gibier qu'on échange contre des fusils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des postes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut aussi mettre des bornes à la cupidité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs, qui répandus dans les nations Sauvages, y donnoient une mauvaise idée de la leur, soit par leur libertinage, soit par les discussions entr'eux. Il avoit en conséquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit se porter, des sociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un Agent dans chaque endroit, avec la quantité de traiteurs nécessaire, mais point au-delà. L'avantage de cet établissement étoit de ne se pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite, & dans l'achat des pelleteries, ce qui rendoit auparavant le Sauvage insolent; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magazins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On seroit parvenu

petit à petit, par cet arrangement, à les civiliser, ce qui les rendroit plus tributaires & plus aisés à conduire.

( 15 ) La Louisiane produit tous le grains d'Europe; il y vient du ris fort beau. Je suis persuadé que le vin s'y feroit aussi très-bon. J'ai vu partout de la vigne supérbe. Les bestiaux, les animaux domestiques & la volaille s'y élévent & s'y multiplient avec le plus grand succès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réussissent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y sont en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAUNE, qui est une espece de noix plus mince, plus allongée, & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange aussi la PIACMINE, qui est une espece de néfle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres est en indigo qui rapporte beaucoup, & qui est fort estimé. Du sucre, dont on fait une trés-grande quantité, & dont la qualité est très belle. Je crois pourtant le pays trop froid pour cette culture. Le coton est fort blanc & trés fin à la Louisiane, mais il n'y parvient pas à une maturité assez parfaite pour que la qualité en soit supérieure. On trouve dans les bois de la Louisiane des mouriers de toute espece; & les vers à soie y réussissent admirablement bien. Le produit des bois de toutes especes, sertant de charpente que de construction; on y fait de la résine & du goudron. Tous ces objets & d'autres qu'on passe sous silence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat est le plus beau que j'ai vu.

( 16 )

ement, à les civili-
s tributaires & plus

luit tous le grains
fort beau. Je suis
oit aussi très-bon.
supérbe. Les be-
ques & la volaille s'y
vec le plus grand
en général y vien-
s de France y réus-
ges en quantité, &
eine terre. On y
pays, & entr'autres
espece de noix plus
lus délicate au goût
mange aussi la Piac-
de nésle fort déli-
t du pain. Le pro-
qui rapporte beau-
. Du sucre, dont
ité, & dont la qua-
ourtant le pays trop
coton est fort blanc
nais il n'y parvient
arfaite pour que la
On trouve dans les
riers de toute espe-
ssent admirablement
de toutes especes,
nstruction; on y fait
Tous ces objets &
ence, prouvent la
le climat est le plus





# LETTRE DU ROI

*A M. d'Abbadie, au sujet de la Cession.*

„ Monsieur d'Abbadie, par un acte particu- „ lier, passé à Fontainebleau le 3 Novembre „ 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à „ mon très-cher & très-amé Cousin le Roi „ d'Espagne & à ses successeurs & héritiers, en „ toute propriété, purement & simplement, & „ sans aucune exception tout le pays connu sous „ le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvel- „ le Orléans, & l'isle dans laquelle cette ville „ est située; & par un autre acte, passé à l'Es- „ curial, signé du Roi d'Espagne le 13 Novem- „ bre de la même année, S. M. C. ayant ac- „ cépté la cession dudit pays de la Louisiane, „ de la ville & de l'isle de la Nouvelle Orléans, „ conformément à la copie desdits actes, que „ vous trouverez ci-joints, je vous fais cette „ lettre pour vous dire que mon intention est „ qu'à la réception de la présente & des copies „ ci-jointes, soit qu'elle vous parvienne par „ les officiers de Sa Majesté Catholique, ou en „ droiture par les bâtimens François qui en se- „ ront chargés, vous ayez à remettre entre les „ mains du gouverneur ou officier à ce préposé „ par le Roi d'Espagne, ledit pays & colonie „ de la Louisiane & postes en dépendans, en- „ semble la ville & l'isle de la Nouvelle Orlé- „ ans, telles qu'elles se trouveront au jour de „ ladite cession, voulant qu'à l'avenir elles ap- „ partiennent à S. M. C. pour être gouvernées „ & administrées par ses gouverneurs & officiers,

„ comme lui appartenantes en toute propriété,
„ & fans aucune exception. Je vous ordonne
„ en conféquence, qu'auffi-tôt que le gouver-
„ neur de S. M C. & les troupes de ce Monarque
„ feront arrivés dans les dits pays & colonie,
„ vous avez à les en mettre en poffeffion, & à
„ retirer tous les officiers, foldats & employés
„ à mon fervice qui y feroient encore en gar-
„ nifon, pour envoyer en France, ou dans
„ mes autres colonies d'Amériqne, ceux qui ne
„ trouveroient pas à propos de refter fous la
„ domination Efpagnole. Je défire de plus,
„ qu'après l'entiere évacuation defdits ports &
„ ville de la Nouvelle Orléans, vous avez à
„ raffembler tous les papiers rélatifs aux finan-
„ ces & à l'adminiftration de la colonie de la
„ Louifiane, pour venir en France en régler
„ les comptes. Mon intention eft néanmoins
„ que vous remettiez audit gouverneur ou offi-
„ cier à ce prépofé tous les papiers & documens
„ qui concernent fpécialement le gouvernement
„ de cette colonie, foit par rapport au territoire
„ & à fes limites, foit par rapport aux Sauva-
„ ges & aux différens poftes, après en avoir
„ tiré les reçus convenables pour votre déchar-
„ ge, & que vous donniez audit gouverneur
„ tous les enfeignemens qui dépendent de vous,
„ pour le mettre en état de gouverner ladite co-
„ lonie à la fatiffaction réciproque des deux na-
„ tions. Ma volonté eft qu'il foit donné un
„ inventaire figné double entre vous & le com-
„ miffaire de S. M. C. de toute l'artillerie, ef-
„ fets, magazins, hôpitaux, bâtimens de mer,
„ &c qui m'appartiennent dans ladite colonie,
„ afin qu'après avoir mis ledit commiffaire en
„ poffeffion des bâtimens & édifices civils, il
„ foit

„ ſoit dreſſé enſuite un procès-verbal d'eſti-
„ mation de tous leſdits effets qui reſteront ſur
„ les lieux, & dont le prix ſera rembourſé par
„ S. M. C. ſur le pied de ladite eſtimation. J'eſ-
„ pere en même tems, pour l'avantage & la
„ tranquillité des habitans de la colonie de la
„ Louiſiane, & je me promets, en conſéquence
„ de l'amitié & affection de S. M. C. qu'Elle
„ voudra bien donner des ordres à ſon gouver-
„ neur & à tout autre officier employé à ſon
„ ſervice, dans ladite colonie & ville de la Nou-
„ velle Orléans pour que les eccléſiaſtiques &
„ maiſons religieuſes, qui déſervent les cures
„ & les miſſions, y continuent leurs fonctions,
„ & y jouiſſent des droits, privilèges & exemp-
„ tions qui leur ont été attribués par les titres de
„ leurs établiſſemens: que les juges ordinaires
„ continuent, ainſi que le Conſeil ſupérieur, à
„ rendre la juſtice, ſuivant les loix, formes &
„ uſages de la colonie; que les habitans y ſoient
„ gardés & maintenus dans leurs poſſeſſions;
„ qu'ils ſoient confirmés dans les propriétés de
„ leurs biens, ſuivant les conceſſions qui en ont
„ été faites par les gouverneurs & ordonnateurs
„ de ladite colonie, & que leſdites conceſſions
„ ſoient cenſées & réputées confirmées par S.
„ M. C. quoiqu'elles ne l'euſſent pas encore
„ été par moi: eſpérant, au ſurplus, que S.
„ M. C. voudra bien donner aux ſujets de la
„ Louiſiane mêmes marques de protection & de
„ bienveillance qu'ils ont éprouvé ſous ma do-
„ mination, & dont les ſeuls malheurs de la
„ guerre les ont empêché de reſſentir de plus
„ grands effets. Je vous ordonne de faire en-
„ régiſtrer ma préſente Lettre au conſeil ſupé-
„ rieur de la Nouvelle Orléans, afin que les
„ differens

„ differens états de la colonie soient informés
„ de son contenu, qu'ils puissent y avoir re-
„ cours au besoin; & la présente n'étant à d'au-
„ tres fins, je prie Dieu, Monsieur d'Abba-
„ dic, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 21 Avril 1764,

( *Signé* )

LOUIS.

( *Et plus bas*, )

LE DUC DE CHOISEUL.

( 17 ) Après l'importante cession de l'Accadie; nous sentîmes la nécessité de gagner l'affection des habitans en grand nombre, que la France y avoit abandonnés, En conséquence, le gouvernement permit l'exercice libre de la religion Romaine, à laquelle on voyoit les Accadiens fort attachés. On leur accorda des prêtres; on les exempta de tous droits; on les laissa libres de se choisir des chefs; & on n'exigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angleterre. Séduits dans la derniere guerre par les succès des François, les Accadiens s'écarterent de la fidélité qu'ils avoient jurée: ils conserverent des intelligences avec les Canadiens. Ils furent excités à ces fausses démarches par les prêtres qui les gouvernoient despotiquement. L'Angleterre s'allarma avec raison de leurs menées sourdes & dangereuses, & pour s'en garantir, elle fit passer tous les habitans de l'Accadie

cadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conscience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatisme les a fait persister dans le dessein d'aller habiter un pays où la religion Romaine fût établie & en vigueur. Ils ont passé partie à St. Domingue, où ils sont morts de faim & de misere, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres se sont venus établir sur les bords du Missisipi. Ils y ont formé de tres-beaux établissemens, & sans la cession de la Louisiane à l'Espagne, tous les Accadiens y feroient aujourd'hui transplantés.

( 18 )

*Lettre de Dom Antonio d'Wlloa, au Conseil.*

MESSIEURS,

„ Ayant reçu derniérement les ordres de S.
„ M. pour passer à votre ville, & la recevoir
„ en son nom, & en conséquence de ceux de
„ S. M. T. C. je saisis cette occasion pour vous
„ en faire participer, & que ce sera bientôt que
„ j'aurai l'honneur de passer chez vous pour
„ remplir cette commission. Je me flatte d'a-
„ vance qu'elle pourra me procurer des occa-
„ sions favorables pour vous témoigner les de-
„ sirs qui m'assistent de pouvoir vous rendre
„ tous les services, que vous & Messieurs les
„ habitans peuvent souhaiter. De quoi je vous
„ prie

„ pri de les assurer de ma part; qu'en cela je
„ ne ferai que remplir mes devoirs, & flatter
„ mon inclination.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

A LA HAVANE,
ce 10 *Juillet* 1765.

(19) La Balise étoit le nom que portoit du tems des François le poste qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'ouest. Il prit fantaisie à M. d'*Wlloa* de changer ce poste, ou plutôt d'en établir un autre sur une petite isle, à qui il donna le nom pompeux de *Royal Catholique St. Charles.* Cette isle étoit comme toutes celles de l'entrée, flottante & exposée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'*Wlloa* avoit entrepris de la rendre solide: il y a dépensé 25 mille livres sterlings, & la moitié de ses travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Memoire des habitans, & dans l'arrêt du Conseil, les vexations que cet établissement a entraîné.

( 20 ) J'ai déjà parlé du poste des Illinois; mais celui qui appartenoit aux François se trouve aujord'hui sous la domination Angloise. Les Espagnols en ont fait construire un à l'entrée de la riviere du Mizouri.

(21) Un seul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juste de l'animosité de M. *d'Wlloa* contre les François. Sa femme alloit accoucher: chacun lui offroit des nourrices. „ J'en fais venir une de la Havane," dit-il

dit-il devant vingt perſonnes, „ car je ne veux „ pas que mon enfant ſuce du lait François". Il ne put avoir cette femme de la Havane. Il fit chercher dans toute la colonie une femme dont le lait ne fût pas tout pur François. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande mere étoient Eſpagnols, & il s'en ſervit: ce trait, lorſqu'on m'en fit rapport, m'indigna à un point que je ne puis exprimer, & me donna une idée bien peu favorable d'*Wlloa*. Quelle diſpoſition pour gouverner des gens, que de leur témoigner une haine & un mépris ſi marqué.

(22) Le décret ſur le commerce de la Louiſiane, qui a paru en Eſpagne.

(23) Requête des Habitans au Conſeil ſupérieur, & l'Arrêt qui ce ſuit.

Ces deux piéces ſe trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN

(24) En remontant le fleuve du Miſſiſſipi, il faut ranger de très-près ſes bords, afin d'éviter la rapidité du courant. Ce fleuve eſt bordé d'arbres auxquels les bâtimens s'amarrent lorſque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoiſſance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles euſſent ſuffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix-mille hommes. Les Eſpagnols, en partant de la Havane, étoient tellement effrayés du danger de cette expédition, qu'on recommanda aux prieres publiques, les pauvres Eſpagnols qui alloient être expoſés à la fureur des Créoles, & à celle des Sauvages. Vingt hommes peints comme le ſont les Sauvages, & qui euſſent fait ce qu'on appelle

appelle *le cri de mort ou de guerre*, eussent mis en fuite toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entreprises des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Espagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient se faire sur l'eau. Des brulots composés de canes séches eussent été dirigés sur les vaisseaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Négres, des Sauvages, habiles nageurs & plongeurs eussent entrepris sur leurs vaisseaux tout ce qu'on auroit voulu sans le moindre risque. Eut-on hazardé quelque chose en attaquant cette flotte à forces ouvertes? le succès eut été assuré! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils se rassemblent un jour, ils se séparent le lendemain. En choisissant ce moment, 300 Créoles sur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, eussent détruit successivement cette flotte. Ils avoient le courant pour descendre; ce qui auroit favorisé leur entreprise. La frégate sur laquelle étoit M. *Orelly*, étoit la troisieme, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle-là une fois détruite, tout ce qu'eussent pu faire ceux qui suivoient, eût été de se mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils eussent mérité.

(25) Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après.

(26) Lisez les Très humbles Représentations du Conseil Supérieur de la Louïsiane, au Roi de France, qui ont été imprimés dans ce tems.

PLACET

*rre*, eussent mis en
jà à moitié battue
ntreprises des Créo-
nt bordé le fleuve,
craindre celles qui
Des brulots com-
t été dirigés sur les
urant. Des Créo-
s, habiles nageurs
s sur leurs vaisseaux
ans le moindre ris-
que chose en atta-
vertes? le succès
bâtimens ne navi-
ce fleuve, & s'ils
séparent le lende-
nent, 300 Créoles
ent à la Nouvelle
ccessivement cette
t pour descendre;
ntreprise. La fré-
*relly*, étoit la troi-
s difficile à brûler
la précédoient, &
ut ce qu'eussent pu
été de se mettre en
ment qu'ils eussent

nt a été imprimé
.

es Représentations
Louisiane, au Roi
nés dans ce tems.

PLACET



( 27 )

# PLACET

## DES HABITANS ET NEGOCIANS

## *AU ROI.*

SIRE,

IL a plu à VOTRE MAJESTÉ de céder, par un acte particulier, signé à Fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'Isle dans laquelle cette ville est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienveillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit esperer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une véxation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop long-tems.

Un officier, qui sans justifier ses titres, s'est dit avoir ordre de S. M. C. (Dom *Antonio d'Wiloa*) nous a présenté de nouvelles loix, destructives de notre commerce, abrogatoires de nos priviléges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de son séjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, resserrés par des efforts multipliés, se réduisoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magistrats constitués par V. M. pour recueillir les citoyens sous l'abri de vos augustes loix; nous leur avons exposé l'excès des maux survenus, notre zèle, notre amour pour notre Souverain naturel, & ses promesses énoncées dans sa lettre, enrégistrée, conformément à ses ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au besoin*. Ils ont enjoint à l'Envoyé de S. M. C. de se retirer sous trois jours, & nous ont autorisés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendresse, & déposer notre suplique.

L'exécution du traité de cession n'est pas même commencé de notre part. Le seul drapeau François a jusqu'à present paru sur notre place, & à la tête de notre milice. Le seul pavillon François a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, & nos églises n'ont retenti de prieres que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours François, & glorieux de transmettre ce nom à nos enfans; c'est un titre choisi dont nous faisons une portion de nos héritages.

Daignez, SIRE, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de

notoriété

notoriété universelle, & qui est addressé à l'Univers.

Veuillez réprendre sous votre chere domination, votre colonie de la Louisiane, & disposez à votre gré, du sang, des biens, & des familles de vos fideles sujets, les habitans négocians & colons de ladite province; qui par la voix de leurs députés vous font les offres sinceres du zèle le plus ardent, de la soumission la plus respectueuse, & d'un attachement inviolable.

F I N.



# TABLE

## DU CONTENU DE CET

# OUVRAGE.



*Mémoire*

L E

DE CET

AGE.



TABLE.



FIN DE LA TABLE.

